

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE BROSSARD SA**



INITIEE PAR JACQUET SA



PRESENTEE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
DE BROSSARD SA**



Le présent document relatif aux autres informations de la société BROSSARD SA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 21 juin 2011, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société BROSSARD SA.

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet de BROSSARD SA (« BROSSARD SA » ou la « Société ») (www.brossard.fr) et peut être obtenu sans frais auprès de :

BROSSARD SA
15 rue Dosne
75016 PARIS

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Le présent document d'information complète la note en réponse de BROSSARD SA visée par l'AMF le 21 juin 2011 sous le numéro 11-245. Il est constitué essentiellement par l'information réglementée relative à l'exercice en cours, complétée par une mise à jour des éléments significatifs.

1	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	4
2	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	4
3	INFORMATIONS JURIDIQUES	4
3.1	Forme juridique	4
3.2	Siège social	4
3.3	Exercice social	5
3.4	Objet social	5
3.5	Durée	5
3.6	Capital social	5
3.7	Forme des actions	5
3.8	Transmission des actions	6
3.9	Droits et obligations attachés aux actions	6
3.10	Assemblée générale	6
3.11	Titres donnant accès au capital	6
3.12	Instruments financiers non représentatifs du capital	6
3.13	Capital autorisé, non émis	7
3.14	Pacte d'actionnaires	7
3.15	Administration et direction de la Société	7
3.16	Commissaires aux comptes	8
3.17	Activités de la société	9
3.18	Organigramme juridique de la Societe	9
4	INFORMATION PERMANENTE ET INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE 2010	10
4.1	Comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2010 - Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes	10
4.2	Comptes consolidés semestriels au 31 décembre 2010 – Informations complémentaires	52

4.3	Communiqué de presse du 10 août 2010 relatif à la cession de l'activité « surgelés »	54
4.4	Communiqué du 20 octobre 2010 relatif aux résultats annuels	55
4.5	Communiqué du 15 avril 2011 relatif à la signature du contrat de cession d'actions	56
4.6	Communiqué du 20 mai 2011 relatif à la réalisation de la cession	57
4.7	Communiqué du 23 mai 2011 d'annonce du dépôt du projet d'offre publique d'achat simplifiée	58
5	ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010	59
5.1	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	59
5.2	Composition du conseil d'administration	59
5.3	Evolution de l'activité de la Société depuis le 30 juin 2010	59
5.4	Intentions de la Société quant à l'évaluation au 30 juin 2011 de ses éléments incorporels	61
6	PERSPECTIVES D'AVENIR	61

1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 21 juin 2011 et qui a été ou sera diffusé le 22 juin 2011, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre initiée par la société JACQUET SA et visant les actions de la société BROSSARD SA. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le 21 juin 2011

François HEYRAUD

Président

2 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 modifiée le 16 mai 2007, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de BROSSARD SA est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société.

3 INFORMATIONS JURIDIQUES

3.1 FORME JURIDIQUE

BROSSARD SA est une société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 484.729.249.

3.2 SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à Paris, seizième arrondissement, 15 rue Dosne.

3.3 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er juillet et finit le 30 juin.

3.4 OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et dans tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant à :

La prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, la participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupements ;

La prise de contrôle, la gestion de portefeuille de titres de participation, la gestion de trésorerie, la gestion financière, l'acquisition de toute société ou entreprise quel qu'en soit la forme juridique ;

La gestion de ses participations financières ;

La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;

La fourniture de toute prestation de services dans les domaines administratif, technique, commercial, financier, comptable et informatique et des conseils en gestion financière et en gestion de trésorerie concourant à l'animation et à la conduite de la politique du groupe ;

La fourniture de prestations de formation commerciale et l'assistance technique ;

La création, l'acquisition, la location, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou entreprises se rapportant à l'une des activités spécifiées ;

La prise, l'acquisition ou l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités.

Et généralement, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières immobilières, mobilières, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social et contribuant à la réalisation de cet objet. Et toutes opérations compatibles avec cet objet, celles s'y rapportant directement ou indirectement et celles pouvant contribuer à sa réalisation.

3.5 DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter du 26 octobre 2005.

3.6 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 50 666 526 Euros. Il est divisé en 5 629 614 actions de neuf Euros chacune entièrement libérée.

3.7 FORME DES ACTIONS

Les actions et autres valeurs mobilières émises par la Société revêtent la forme de titres nominatifs ou de titres au porteur, sous réserve dans ce dernier cas qu'elles soient admises aux opérations d'un dépositaire central. Elles sont régies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

3.8 TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables entre les actionnaires, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

3.9 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

3.10 ASSEMBLEE GENERALE

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, extraordinaires ou de spéciales selon la nature de décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par le ou les Commissaires aux Comptes en cas d'urgence, soit par toute personne habilitée à cet effet.

La convocation de l'assemblée générale est effectuée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibéré faute de réunir le quorum acquis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reprécisent la date et l'ordre du jour de la première.

3.11 TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant.

3.12 INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

3.13 CAPITAL AUTORISE, NON EMIS

Résolution	Objet de la résolution	Montant maximal	Durée de l'autorisation
7 ^{ème} – AGM 14/12/2009	Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, maintien du droit préférentiel de souscription ; délégation au Conseil d'administration	100 000 000€	26 mois
8 ^{ème} – AGM 14/12/2009	Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ; suppression du droit préférentiel de souscription ; délégation au Conseil d'administration	100 000 000€	26 mois
9 ^{ème} – AGM 14/12/2009	Augmentation de capital par capitalisation de réserves, bénéfices, primes et comptes assimilés ; délégation au Conseil d'administration	100 000 000€	26 mois
10 ^{ème} – AGM 14/12/2009	Augmentation de capital réservée aux salariés ; délégation au conseil d'administration	150 000€	26 mois
5 ^{ème} – AGM 13/12/2010	Autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions	10% du capital social dans une fourchette de 5 – 15 €	12 mois
6 ^{ème} – AGM 13/12/2010	Autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions	10% du capital social dans une fourchette de 5 – 15 €	18 mois
7 ^{ème} – AGM 13/12/2010	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre	10 % du capital de la société	38 mois

3.14 PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant.

3.15 ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE

Pouvoirs du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Direction Générale

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

3.16 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet BLOIS, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen, représenté par Bertrand Blois

Adresse : 16 rue du Docteur Guindey, 27 000 EVREUX

Date de première nomination : 27 juin 2006

Date du dernier renouvellement : néant

Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 30/06/2011

RSM Secno, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen, représenté par Eric Masurel

Adresse : 28 rue Alfred Kastler, 76 130 MONT SAINT-AIGNAN.

Date de première nomination : 27 juin 2006

Date du dernier renouvellement : néant

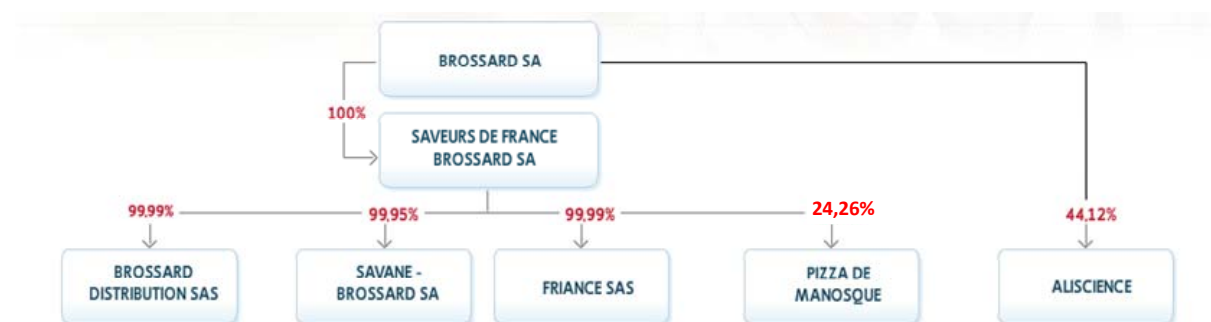
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 30/06/2011

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes est de six années

3.17 ACTIVITES DE LA SOCIETE

Créé en 1931 à Saint Jean d'Angely par Georges Brossard, pâtissier, le Groupe a connu une histoire mouvementée au gré de rapprochements et de cessions industriels. Achetée en 2001, par le groupe coté Saveurs de France, la société Saveurs de France-Brossard a été retirée de la cote en juin 2006 à l'issue de l'offre présentée par la société TESC. Cette dernière a été introduite en avril 2007 sur NYSE Alternext sous le nom de BROSSARD SA. Depuis la cession de son activité « surgelés » début août 2010, le Groupe s'est concentré sur les métiers historiques de Brossard dans le domaine de la pâtisserie industrielle ambiante à partir de son usine à Pithiviers. L'ensemble des produits sont principalement commercialisés sous les marques Brossard et Savane, à destination des Grandes et Moyennes Surfaces, de la restauration collective et de la restauration hors foyer.

3.18 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE LA SOCIETE



Il est rappelé ci-après dans le paragraphe « EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DEPUIS LE 30 JUIN 2010 » que :

« L'initiateur a convenu avec les actionnaires cédants que, préalablement à la réalisation de l'opération le 20 mai 2011, Monsieur Guy Schumacher achète, dans le cadre de contrats spécifiques, la totalité des titres détenus par BROSSARD SA et l'ensemble de ses filiales dans le capital des sociétés ALISCIENCE, PIZZA DE MANOSQUE et FRIANCE ».

Les modalités de sortie des sociétés ALISCIENCE, PIZZA DE MANOSQUE et FRIANCE du périmètre sont rappelées dans ce même paragraphe.

4 INFORMATION PERMANENTE ET INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE 2010

4.1 COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2010 - RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet BLOIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Rouen

RSM Secno
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Rouen

BROSSARD SA
Société anonyme au capital de 50.666.526 Euros
ZA Le Clos Mesnil
BP 32
27110 LE NEUBOURG

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

Comptes Semestriels Consolidés
Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010

Cabinet BLOIS
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Rouen

RSM Secno
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Rouen

BROSSARD SA

Société anonyme au capital de 50.666.526 Euros
ZA Le Clos Mesnil
BP 32
27110 LE NEUBOURG

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES
Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010**

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société BROSSARD et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés de celle-ci relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation au 31 décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

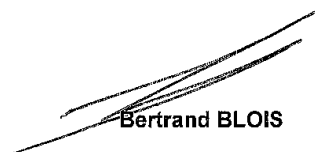
- la note « Faits caractéristiques » en tête de l'annexe,
- la note 2 aux états financiers consolidés « Principes comptables » en ce qui concerne plus particulièrement la détermination des écarts d'acquisition, l'évaluation des marques BROSSARD et SAVANE et la mise en œuvre des tests de dépréciation, et les notes correspondantes 2 et 3 sur le bilan et le compte de résultat,
- les notes 2.2.4 et 18 bis relatives aux activités abandonnées,
- les notes 14.3 et 14.4 relatives aux covenants, qui précisent que certains covenants ne sont pas respectés au 31 décembre 2010,
- la note 30 relative aux principaux engagements et contentieux en cours.

Evreux et Mont Saint Aignan, le 22 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

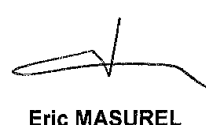
Membres de la Compagnie Régionale de Rouen

Cabinet BLOIS



Bertrand BLOIS

RSM Secno



Eric MASUREL

GROUPE BROSSARD

Bilan consolidé en normes IFRS (en milliers d'euros)

Actif	31/12/2010 6 mois	30/06/2010 12 mois
Actifs non courants		
Ecart d'acquisition (note 2)	25 996	25 996
Immobilisations incorporelles (note 3)	86 230	86 315
Immobilisations corporelles (notes 4 et 5)	10 033	10 404
Actifs financiers (note 6)	1 868	4 566
Total Actifs non courants	124 127	125 280
Actifs courants		
Clients et comptes rattachés (note 7)	17 518	20 158
Stocks et en cours (note 8)	5 744	7 613
Créances d'impôt sur les bénéfices (note 20)	831	1 015
Autres débiteurs (note 9)	5 754	7 742
Valeurs mobilières de placement et dépôts court terme (note 10)	4 088	1 804
Disponibilités (note 10)	885	570
Total Actifs courants	34 820	37 739
Total actifs des activités abandonnées (note 18bis)	0	27 187
Total de l'actif	158 947	190 206
Passifs		
Capitaux propres		
Capital (note 11)	50 666	50 666
Primes	3 763	3 763
Réserves (note 11)	7 828	6 767
Actions propres (note 11)	-1 220	-1 258
Résultat net - part du groupe	1 701	1 061
Capitaux propres - part du groupe	62 738	60 999
Intérêts minoritaires	7	8
Capitaux propres consolidés	62 745	61 007
Passifs non courants		
Autres empr. & dettes financières à long & moyen terme (note 14)	21 354	22 877
Retraites et avantages assimilés (note 13)	602	671
Provisions pour risques et charges non courantes (note 12)	6	44
Impôts différés passifs (note 20)	27 657	26 440
Autres dettes à long terme	0	0
Total Passifs non courants	49 619	50 032
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés (note 15)	12 499	18 825
Part à moins d'1 an des emp. à long et moyen terme (note 14)	9 425	14 060
Provisions pour risques et charges courantes (note 12)	900	937
Crédits court terme et découverts bancaires (note 14)	67	168
Affecturation	15 806	18 093
Autres créditeurs (note 16)	7 886	11 854
Total Passifs courants	46 583	63 937
Total Passifs des activités abandonnées (note 18bis)	0	15 230
Total du passif	158 947	190 206

CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
64500 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 11

GROUPE BROSSARD

	31/12/2010 6 mois	31/12/2009 6 mois Retraité des activités abandonnées en 2010	30/06/2010 12 mois
Compte de résultat consolidé en normes IFRS			
Chiffre d'affaires	35.383	37.206	66 431
Autres produits de l'activité	278	361	455
Achats consommés	-14.024	-14.839	-26 935
Charges de personnel	-6.751	-7.764	-14 816
Autres achats et charges externes	-9.292	-8.536	-16 302
Impôts et taxes	-492	-789	-1 575
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-751	-881	-1 423
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-461	-430	-479
Autres produits et charges d'exploitation	237	94	148
Résultat opérationnel courant	4.127	4.422	5 504
Autres produits et charges opérationnels (note 18)	19	1.880	2 503
Résultat opérationnel	4.146	6.302	8 007
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4	9	9
Coût de l'endettement financier brut (note 19)	-913	-1.396	-2 532
Coût de l'endettement financier net	-909	-1.387	-2 523
Autres produits et charges financiers	99	82	357
Charge ou produit d'impôt (note 20)	-1.201	-1.561	-2 239
Quote part résultat des sociétés mises en équivalence	-150	-	-
Résultat net avant résultat des activités abandonnées	+1.985	+3.436	+3 602
Résultat net des activités abandonnées (note 18 bis)	-284	+761	-2 540
Résultat net	+1.701	+4.197	+1 062
▪ Part du groupe	+1.701	+4.191	+1 061
▪ Intérêts minoritaires	-	+ 6	+1
Résultat par action (dilué = non dilué)			
▪ Global	0,32	0,78	0,20
▪ Sur activités poursuivies	0,37	0,64	0,67
▪ Sur activités abandonnées	-0,05	0,14	-0,47

En l'absence de gains et de pertes comptabilisés directement en capitaux propres, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 et des six premiers mois des exercices clos le 30 juin 2011 et 30 juin 2010, l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requis par la norme IAS 1 révisée, apparaît sans objet. Le résultat net des activités abandonnées est imputable en totalité à la part du groupe.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

COPIE
10/10/11
17000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 39
Fax : 02 32 39 12 75

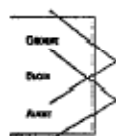
GROUPE BROSSARD

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	30/06/2010
	6 mois	6 mois	12 mois
Tableau consolidé des flux de trésorerie (normes IFRS)			
Flux de trésorerie liés à l'activité :			
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	1.851	4 197	1 062
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	-1.724	1 683	5 744
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-94	-200	-479
+/- Plus et moins-values de cession	2.446	-185	-120
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier brut et impôt	2.479	5 495	6 207
+ Coût de l'endettement financier brut	1.068	1 765	3 351
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1.059	1 857	9
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier brut et impôt	4.606	9 117	9 567
- Impôts versés	120	-1 571	-162
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité :			
- stock	10.451	3 818	-582
- créances	4.957	-19 785	-2 370
- dettes (y compris dette liée aux avantages au personnel)	-15.553	22 144	9 129
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (1)	4.581	13 723	15 582
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	-380	-453
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de participations		-300	-800
+ Décaissements liés aux acquisitions de parts subordonnées (titrisation)			
+ Encaissements liés aux cessions de parts subordonnées (titrisation)			
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	17.662	311	499
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (2)	17.663	-369	-754
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :			
- Dividendes versés	-1	-1	-1
+ Sommes reçues lors de l'augmentation de capital			
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
+ Sommes reçues lors de l'exercice des BSA			
+/- Rachats et ventes d'actions propres			
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts			
+ Variation titrisation			
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-18.478	-7 003	-15 918
- Intérêts financiers bruts versés (y compris contrats de location financement)	-1.068	-1 765	-3 351
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (3)	-19.547	-8 769	-19 270
Incidences des variations de cours des devises (4)			
Incidences des variations de périmètres			420
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (1) + (2) + (3) + (4)	2.697	4 584	-4 021
TRESORERIE OUVERTURE	2.275	6 296	6 296
TRESORERIE CLOTURE (note 10)	4.972	10 880	2 275

N.B. : La quote part des flux nets de trésorerie correspondant aux activités abandonnées est présentée en note 38bis

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

GROUPE BROSSARD

(en milliers d'euros)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

30 juin 2009	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Total groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1 ^{er} juillet 2008	50.666	9 310	5 847	-846	64 977	74	65 051
Autres		-9	9		0		0
Résultat net consolidé - part du groupe			912		912	2	914
Dividendes		-5 538			-5 538	-2	-5 540
Augmentation de capital							
Actions propres				-486	- 486		-486
Solde au 30 juin 2009	50 666	3 763	6 768	-1 332	59 865	74	59 939

(en milliers d'euros)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

30 juin 2010	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Total groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1 ^{er} juillet 2009	50 666	3 763	6 768	-1 332	59 865	74	59 939
Autres							
Résultat net consolidé - part du groupe			1 060		1 060	1	1 061
Dividendes							
Augmentation de capital							
Variation de périmètre (La Pizza de Manosque)						-67	-67
Actions propres				74	74		74
Solde au 30 juin 2010	50 666	3 763	7 828	-1 258	60 999	8	61 007

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

31 décembre 2010	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Total groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1 ^{er} juillet 2010	50 666	3 763	7 828	-1 258	60 999	8	61 007
Autres							
Résultat net consolidé - part du groupe			1 701		1 701	-	1 701
Dividendes						-1	-1
Augmentation de capital							
Variation de périmètre (La Pizza de Manosque)							
Actions propres				+38	+38		+38
Solde au 31 décembre 2010	50 666	3 763	9 529	-1 220	62 738	7	62 745

Il n'a pas été procédé, au titre des périodes présentées ci-dessus, à l'enregistrement des gains et pertes en capitaux propres.

RSM Secno

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 50 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

CABINET BLAIS

27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 44 59
Fax : 02 32 38 13 75

- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

FAITS CARACTERISTIQUES :

Les principaux faits caractéristiques concernent :

- La cession effective des activités surgelés du groupe BROSSARD (voir notes 2.2.4, 18bis)
- L'évolution des litiges Evial Nature (voir note 30)

1. GENERALITES

1.1 DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen et du Parlement Européen, relatif à l'application des normes comptables internationales IFRS, adopté le 19 juillet 2002, le groupe BROSSARD a fait le choix, dès son premier exercice, d'une durée exceptionnelle de 8, 5 mois, ouvert le 15 octobre 2005, date de constitution de la société BROSSARD, et clos le 30 juin 2006, de préparer ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales IFRS. Ce choix a été systématiquement reconduit depuis.

Ce choix, qui a été opéré conformément à l'option ouverte par l'article L. 233-24 du Code de commerce, permet au groupe BROSSARD de se conformer aux meilleures pratiques en matière d'information comptable et financière. Il permettait, en outre, au groupe BROSSARD d'assurer un traitement homogène de l'information publiée lorsque la société SAVEURS DE FRANCE était tenue de publier des comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS.

L'information présentée dans ce document a été préparée conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2010, qui pourrait faire l'objet de modifications ou d'interprétations ultérieures. Les nouvelles normes, IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels », tels qu'adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, ont été appliquées par le groupe Brossard. Ces normes ont un impact limité sur l'information financière du groupe Brossard.

Le groupe BROSSARD n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements, adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2010, et d'application non obligatoire pour les besoins de l'établissement de ses comptes semestriels consolidés couvrant la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010. Compte tenu des activités du groupe BROSSARD, ces textes n'auront pas d'incidence significative sur ses états financiers lors de leur première application.

L'établissement des états financiers consolidés couvrant la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010 et préparés conformément aux normes IFRS implique que le groupe BROSSARD procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et des passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le groupe à revoir ses estimations.

Les comptes semestriels consolidés du groupe BROSSARD couvrant la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RSM Secno

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 06 59
Fax : 02 32 38 13 75

1.2 GESTION DU CAPITAL

La politique de gestion du capital du groupe BROSSARD consiste à mettre en œuvre des décisions visant à maximiser la création de valeur.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé une attribution gratuite d'actions assortie des conditions suivantes : une période d'acquisition et une obligation de conservation (cf. note 28 : Attribution gratuite d'actions).

Au cours du semestre clos le 31 décembre 2010, aucune opération n'a affecté le capital de la société Brossard.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Première application des normes IFRS

La société SA BROSSARD ayant été constituée le 15 octobre 2005 - date coïncidant avec l'ouverture de son premier exercice - et n'ayant, par définition, pas connu d'existence antérieure, son premier exercice, clos le 30 juin 2006, n'a pas donné lieu à l'information comparative prévue par la norme IFRS 1.

Dans ces conditions, les dispositions de première application prévues par la norme IFRS 1, devant notamment conduire à présenter les ajustements, résultant du passage du référentiel comptable antérieur aux normes comptables internationales IFRS, sur les capitaux propres et sur les postes d'actif et de passif, à la date de transition aux IFRS, ainsi que sur les résultats de l'exercice comparatif, étaient donc sans objet. De même, la question de la prise en compte, à titre optionnel, des exceptions à l'application rétrospective de certaines normes IFRS (IFRS 3, IFRS 2....) à la date de transition aux IFRS ne s'est pas posée.

2.2 Consolidation

2.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés exclusivement contrôlées par le groupe BROSSARD sont intégrés globalement. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le périmètre de consolidation du groupe Brossard n'a connu aucune évolution au cours de l'exercice, étant précisé que la société Pizza de Manosque est désormais mise en équivalence du fait de la cession de la majorité du capital à son dirigeant.

2.2.2. Dates d'arrêtés et durée des exercices

Les comptes semestriels consolidés du groupe BROSSARD arrêtés au 31 décembre 2010 couvrent la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010.

Les comptes semestriels consolidés du groupe BROSSARD arrêtés au 31 décembre 2009 couvrent la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009.

Les comptes annuels consolidés du groupe BROSSARD arrêtés au 30 juin 2010 couvrent la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

2.2.3. Regroupements d'entreprises

Les opérations de regroupements sont comptabilisées à leur juste valeur, selon la méthode de la réestimation totale.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

 **CABINET DUMAS**
16 Rue du Docteur Guinard
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 42 09
Fax : 02 32 35 13 75

2.2.4. Activités abandonnées

Le 6 août 2010, le groupe BROSSARD a cédé ses activités surgelées au groupe ALFESCA. Le périmètre concerné a trait aux sites industriels de Castelsarrasin (82), du Neubourg (27) ainsi qu'à une partie des services généraux et des forces commerciales et marketing situées à Paris et Le Neubourg.

En application de la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), les comptes de résultat du groupe BROSSARD au 31 décembre 2009, au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2010 font apparaître, sur une ligne distincte (Résultat net des activités abandonnées), les résultats nets dégagés par les activités cédées sur les périodes correspondantes. La cession de ces activités s'étant traduite par une moins-value au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, il avait été constitué, dans un souci de prudence, les provisions pour dépréciation d'actifs permettant de refléter, dès le 30 juin 2010, les moins-values latentes correspondantes. Le résultat net des activités abandonnées est détaillé en note 18bis.

Les bilans consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2010 comportent deux lignes distinctes (Actifs abandonnés et passifs abandonnés) dans lesquelles sont regroupés l'ensemble des actifs et passifs en cours de cession (30/6/2010) ou liés à la cession (31/12/2010). Les actifs abandonnés et les passifs abandonnés sont détaillés en note 18bis.

Le tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe BROSSARD ne comporte pas de rubrique spécifique aux activités abandonnées ; les impacts globaux inclus dans les principaux sous-totaux de ce tableau sont repris en note 18bis.

2.3. Modes et méthodes d'évaluation

2.3.1. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition, positifs ou négatifs, représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part acquise dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition. Dans le cadre d'une démarche commune à celle décrite ci-dessous à propos des marques BROSSARD et SAVANE (cf. infra §.2.3.2), et se fondant sur une méthodologie identique à celle retenue par le cabinet SORGEM au 1^{er} janvier 2006, les écarts d'acquisition font l'objet chaque année de tests de dépréciation pour déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement.

Au 31 décembre 2010, la méthodologie décrite à l'alinéa précédent a été appliquée aux écarts d'acquisition, sous déduction de celui attaché aux activités surgelées cédées. Son montant figure à la note 2.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en résultat l'année de l'acquisition.

2.3.2. Immobilisations incorporelles

Marques BROSSARD et SAVANE

Les marques BROSSARD et SAVANE, dont la détention par le groupe BROSSARD trouve son origine dans l'acquisition du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD, sont, compte tenu notamment de leur protection juridique, de leur notoriété, de leur positionnement sur le marché, de leur degré d'exposition aux aléas conjoncturels, de leurs perspectives de rentabilité à long terme et des dépenses de publicité dont elles bénéficient, des actifs incorporels à durée de vie indéfinie qui ne sont pas amortis. Ces actifs font donc l'objet d'un test annuel de dépréciation et plus fréquemment lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir, selon les modalités de la norme IAS 36, afin de s'assurer que leur valeur comptable n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Dans un souci d'homogénéité et de permanence des méthodes, l'évaluation de ces marques repose sur des modalités de mise en œuvre identiques à celles développées, au 1^{er} janvier 2006, par le cabinet SORGEM, spécialiste de l'évaluation des marques ; elle tient notamment compte, sur une base pondérée, des facteurs clés de succès (visibilité, innovation, communication) qui sont attachés à ces marques et de leurs contributions aux résultats du groupe BROSSARD. La méthodologie retenue consiste à valoriser les actifs incorporels, toutes natures confondues, y compris écart d'acquisition, à partir de la somme actualisée des revenus qui leur sont attribuables. Pour cela, l'approche conduit :

- à déterminer, à partir des estimations de résultats prévisionnels dégagés par l'activité, la part attribuable aux actifs incorporels,
- à déterminer la valeur correspondante des actifs incorporels, par voie d'actualisation, sur une période de 5 années, des résultats prévisionnels y afférents et de prise en compte d'une valeur terminale calculée non au résultat actualisé de la dernière année),

RSIM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

CABINET BLOIS
16 Rue de la Dentelle
77000 EPERNON
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

- à opérer le partage de la valeur des actifs incorporels entre les marques et les autres actifs incorporels (écart d'acquisition), et

- à recouper, pour validation, les valeurs de marques ainsi obtenues sur la base des taux de redevance de marque implicites, appliqués aux prévisions de chiffres d'affaires. Ces valeurs sont susceptibles, le cas échéant, de faire l'objet d'ajustements permettant de mettre en évidence des taux de redevance de marque implicites, conformes aux pratiques généralement observées.

Il est rappelé que la valeur nette comptable des marques BROSSARD et SAVANE (dont le groupe conserve l'entière propriété) avait été soumise à test de dépréciation au 30 juin 2010 sur la base du nouveau périmètre d'activité.

Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de développement associés aux nouveaux produits ne donnent pas lieu à activation (ou à capitalisation) dans la mesure où la preuve que ces produits dégageront des bénéfices futurs ne peut pas être établie tant qu'ils ne sont pas commercialisés.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'origine, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur éventuelle.

2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'origine pour le groupe, que ce soit le coût d'acquisition ou le coût de production. Les frais financiers ne sont pas incorporés dans le coût de revient. Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe applique la méthode des composants qui concerne les constructions et certains matériels et outillages.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations, sans prise en compte de leur valeur résiduelle. Les principales durées d'utilisation retenues, sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Aménagements de terrain	10 à 25 ans
Constructions et leurs composants	10 à 25 ans
Installations et agencements des constructions	4 à 20 ans
Matériel et outillage et leurs composants	2 à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Autres immobilisations	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

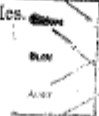
2.3.4. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET FLORE
16 Rue du Lieutenant Guindoy
35000 EVREUX
Tél : 02 33 14 11 59
Fax : 02 32 36 13 75

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location financement, les plus-values de cession, contrepartie de la réévaluation des immobilisations corporelles, sont comptabilisées en produits constatés d'avance à la date de cession et enregistrées en résultat en « autres produits et charges d'exploitation » sur la durée du contrat de location.

2.3.5. Dépréciations des actifs

Des dépréciations sont enregistrées en complément des amortissements comptabilisés lorsque la valeur comptable des actifs ci-dessus excède la valeur de recouvrement. Cette comparaison s'effectue en regroupant les actifs par unités génératrices de trésorerie (UGT), celles-ci correspondant aux activités du groupe produisant des flux de trésorerie autonomes.

La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession des actifs ou des unités génératrices de trésorerie et de leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie engendrés par ces actifs ou ces unités.

Compte tenu de son organisation et de la nature des flux de trésorerie générés par le groupe BROSSARD, il a été considéré que ce dernier était constitué d'une seule UGT.

2.3.6. Stocks

Les stocks de matières premières et emballages sont évalués à leur prix d'achat moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient. Les prix de revient comprennent les coûts directs de matières premières et d'emballages, les charges de main-d'œuvre directe et les autres charges directes et indirectes de production.

Dans tous les cas, la valeur de ces stocks n'exède pas leur valeur nette réalisable.

2.3.7. Instruments financiers

Les actifs financiers sont principalement constitués par des créances, des disponibilités et des valeurs mobilières de placement. Les créances provenant de l'activité du groupe sont évaluées au coût amorti qui, compte tenu de leur échéance à court terme, s'identifie à leur valeur nominale complétée, le cas échéant d'une dépréciation estimée en fonction du risque de non recouvrement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur, les ajustements de juste valeur étant comptabilisés en résultat.

A chaque date de clôture, le groupe BROSSARD apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. L'indication objective de dépréciation résulte d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, générateur de pertes et ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. À ce titre, la disparition d'un marché actif pour les instruments financiers détenus par le groupe BROSSARD constitue une indication de dépréciation.

Les passifs financiers sont constitués par des dettes d'exploitation et des dettes financières évaluées au coût amorti. Les dettes d'exploitation ayant des échéances inférieures à un an, leur valeur nominale peut être considérée comme très voisine de leur coût amorti.

Le groupe est susceptible d'utiliser des instruments dérivés (swap de taux d'intérêt) pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Ces instruments dérivés qui permettent de transformer un endettement à taux variable en un endettement à taux fixe constituent des instruments de couverture de flux de trésorerie ; ils figurent au bilan à

leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative. Le groupe BROSSARD a fait le choix, en présence d'instruments de couverture de flux de trésorerie futurs, d'utiliser des instruments dérivés d'efficacité définis par la norme IAS 39, de ne pas recourir aux dispositions relatives

RSM
28 Rue Alfred K...
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 50 76 76 - Fax : 02 35 50 11 55

CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindry
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 03 59
Fax : 02 32 38 13 75

à la comptabilité de couverture ; dans ces conditions, les variations de valeur de tels instruments de couverture, observées entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, ont un impact, positif ou négatif, sur le résultat consolidé.

Affacturage

Le groupe BROSSARD a mis en place en juillet 2008 un contrat d'affacturage pour un montant plafonné à 50.000 K€. Dans ce cadre, la norme IAS 39 prévoyant que la décomptabilisation des actifs financiers est soumise, entre autres choses, au transfert des risques et avantages liés à la propriété des actifs cédés, les créances commerciales cédées en application dudit contrat ne font l'objet d'aucune déconsolidation dès lors que le groupe BROSSARD conserve notamment le risque d'irrecouvrabilité associé aux créances cédées.

L'affacturage se traduit dans les comptes consolidés par :

	31/12/10	30/6/10
- Des actifs courants correspondant aux dépôts de garantie	2.379	2.894
- Des passifs courants correspondant aux créances données en affacturage	15.806	18.093

2.3.8. Imposition différée

En présence d'actifs ou de passifs dont la valeur au bilan diffère de la valeur fiscale, des actifs et des passifs d'impôt sont enregistrés dans les conditions suivantes :

- tous les passifs d'impôts sont comptabilisés,
- les actifs d'impôts sur ces différences ainsi que ceux relatifs aux reports déficitaires ne sont enregistrés que si leur récupération est probable.

En présence d'une convention d'intégration fiscale, les actifs et passifs d'impôts différés donnent lieu à compensation sur l'exercice en cours.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en fin d'exercice en fonction des derniers taux d'impôts votés.

Les conséquences des changements de taux sont constatées en résultat.

2.3.9. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges résultant d'obligations existantes à la clôture de l'exercice, dont la réalisation est probable et dont l'estimation est fiable sont provisionnés.

Les risques et charges éventuels ne sont pas comptabilisés. Lorsqu'ils sont significatifs, ils font l'objet d'une information séparée en notes annexes.



RSM Secno

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

2.3.10. Avantages du personnel

Types de régimes

> Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse des cotisations définies à différents organismes sociaux. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

> Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des ressources complémentaires par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Elles sont comptabilisées au bilan sous forme d'une provision.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts d'Etat et dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du groupe. Le calcul est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels issus des évaluations relatives aux avantages post-emploi sont comptabilisés directement en résultat sans être étalés.

Au sein du groupe BROSSARD, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ en retraite et les médailles du travail.

2.3.11. Paiements fondés sur des actions

Le groupe BROSSARD attribue à certains membres du personnel et mandataires sociaux des actions gratuites en contrepartie des services rendus. Ces transactions, dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution. Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur déterminée à la date d'acquisition est comptabilisée en charges de personnel selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que la société s'attend à devoir attribuer. La juste valeur est évaluée en utilisant la méthode détaillée dans la note 28.

2.3.12. Trésorerie

La trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie, correspond aux disponibilités, aux valeurs mobilières de placement et aux dépôts et prêts à court terme.

2.3.13. Chiffre d'affaires et prise en compte des « marges arrières »

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est enregistré lorsque leurs risques et avantages significatifs sont effectivement transférés à l'acquéreur. Il est comptabilisé net des remises et taxes sur les ventes et net des participations publicitaires communément appelées « marges arrières ».

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

**CABINET BLOIS**
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

2.3.14. Résultat net par action

Le résultat net consolidé par action de base est calculé en faisant le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, celui-ci étant le nombre d'actions émises diminué, le cas échéant, du nombre moyen d'actions de la société détenues par BROSSARD.

L'effet de dilution qui pourrait résulter d'instruments potentiellement dilutifs est pris en compte pour le calcul du résultat net dilué par action. En l'absence d'instrument potentiellement dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net consolidé par action de base.

2.3.15. Secteurs opérationnels

Le groupe BROSSARD se définissant comme le multispécialiste des produits à base de pâte, vendus pour l'essentiel sous les marques BROSSARD et SAVANE, la présentation de l'activité commerciale du groupe BROSSARD repose, eu égard à ses caractéristiques (produits, procédés de production, clientèle, méthodes de distribution, environnement réglementaire, facteurs de rentabilité et de risques), sur un seul secteur opérationnel.

3 PRISE DE CONTROLE DU GROUPE SAVEURS DE FRANCE PAR BROSSARD SA

La prise de contrôle du groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD par BROSSARD SA s'est opérée comme suit :

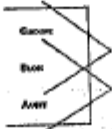
- Apport de Monsieur et Madame SCHUMACHER à l'occasion d'une augmentation de capital en date du 5 décembre 2005 :	
- de 515.686 actions Saveurs de France-Brossard SA pour	29.910 K€
- de 517.039 BSAR Saveurs de France-Brossard SA pour	18.096 K€
- Acquisition dans le cadre d'une OPA clôturée le 3 mars 2006 :	
- de 1.071.896 actions Saveurs de France-Brossard SA pour	64.314 K€
- de 281.764 BSAR Saveurs de France-Brossard SA pour	10.228 K€
- Acquisition sur le marché :	
- de 49.070 actions Saveurs de France-Brossard SA pour	2.944 K€
- de 6 BSAR Saveurs de France-Brossard SA pour	0 K€
- Acquisition dans le cadre d'une OPRO clôturée le 8 juin 2006 :	
- de 83.811 actions Saveurs de France-Brossard SA pour	5.029 K€
- de 1.112 BSAR Saveurs de France-Brossard SA pour	40 K€
- Frais liés à l'ensemble de ces opérations	1.420 K€

Total	<u>131.982 K€</u>
-------	-------------------

correspondant à 100 % des actions de la société Saveurs de France-Brossard SA.

Du fait du remboursement du solde de l'emprunt obligataire, les BSAR n'ont plus d'existence juridique.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 71 55

**CABINET BLOIS**
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros

Note 1 : Liste des principales sociétés consolidées

Au 31 décembre 2010, 5 sociétés ont été intégrées globalement dans les comptes consolidés du groupe BROSSARD.

Sociétés intégrées globalement

Raison sociale	Commentaires	Pays	Devise	31/12/2010		30/6/2010	
				% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
BROSSARD SA	Société Mère	France	Euro				
S.A. SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD		France	Euro	100%	100%	100%	100%
S.A.S. FRIANCE		France	Euro	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
S.A. SAVANE BROSSARD		France	Euro	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
S.A.S. BROSSARD DISTRIBUTION		France	Euro	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%

Sociétés mises en équivalence

Raison sociale	Commentaires	Pays	Devise	31/12/2010		30/6/2010	
				% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
S.A.S. LA PIZZA DE MANOSQUE		France	Euro	49,99%	49,99%	49,99%	49,99%

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guinday
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Note 2 : Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition des sociétés intégrées globalement ont évolué comme suit :

1 ^{er} juillet 2010	27.520
Ecart d'acquisition relatifs aux :	
- acquisitions de l'exercice	
- cessions (activités surgelées)	-1.524
Dépréciations complémentaires	
Effets de change	
31 décembre 2010	<u>25.996</u>

Ces écarts d'acquisition se décomposent de la manière suivante (valeurs nettes) :

(en milliers d'euros)	<u>31/12/2010</u>	<u>30/06/2010</u>
Saveurs de France-Brossard SA	25.996	26.115
Total	<u>25.996</u>	<u>26.115</u>

L'écart d'acquisition brut se justifie comme suit :

- Coût d'acquisition des titres SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD.....	133.054
- Capitaux propres réestimés de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD	-105.534
- Effet de la cession des activités surgelées	- 1.524
	<u>25.996</u>

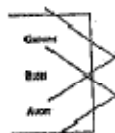
Lors de la clôture des comptes consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2006, il avait été procédé, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, à l'allocation, sur des bases provisoires, du coût d'acquisition du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD détaillé ci-dessus. Cette allocation aux actifs et passifs du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, sur la base de leur juste valeur, à la date du 1^{er} janvier 2006, avait conduit à la mise en évidence de capitaux propres d'un montant de 105.534 K€, incluant :

- la réestimation des marques BROSSARD et SAVANE pour un montant de 86.000 K€,
- le passif d'impôt différé lié à la réestimation de la valeur des deux marques précitées pour un montant de 28.667 K€, et
- l'actif d'impôt différé, d'un montant de 4.258 K€, lié à l'intégralité des reports déficitaires du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, d'un montant de 3.692 K€ au 1^{er} janvier 2006, ces derniers étant susceptibles d'être utilisés à brève échéance.

L'allocation définitive du coût d'acquisition du sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, telle que prévue par la norme IFRS 3, est intervenue lors de la clôture des comptes consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2007 sur la base du rapport d'évaluation des marques du Cabinet Sorgem (cf supra § 2.3.1 et § 2.3.2).

La mise en oeuvre par le groupe BROSSARD de la méthodologie initialement définie par le Cabinet Sorgem ayant conduit à justifier le montant de l'écart d'acquisition ci-dessus a porté, la dernière fois, sur les comptes annuels consolidés arrêtés au 30 juin 2010.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
78130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 78 78 - Fax : 02 35 59 11 55

 **CABINET BLOIS**
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

Valeurs Brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Marques BROSSARD et SAVANE	Concessions, Brevets, Licences	Autres immobilisations	Total
1^{er} juillet 2010	86.000	8	969	86.977
Acquisitions			5	5
Cessions			13	13
Variation de périmètre				
31 décembre 2010	86.000	8	961	86.969

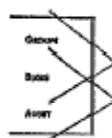
Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

Amortissements et dépréciations <i>(en milliers d'euros)</i>	Marques BROSSARD et SAVANE	Concessions, Brevets, Licences	Autres immobilisations	Total
1^{er} juillet 2010	0	4	658	662
Amortissements			90	90
Dépréciations				
Cessions			13	13
Variation de périmètre				
31 décembre 2010	0	4	735	739

La valeur des marques BROSSARD et SAVANE, déterminée sur des bases provisoires au 1^{er} janvier 2006, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, n'avait pas été remise en cause au 30 juin 2007, compte tenu du caractère récent de la date d'établissement (9 janvier 2007) du rapport d'évaluation du cabinet SORGEM, spécialiste de l'évaluation des marques, et de l'absence d'indices de pertes de valeur à cette date. L'évaluation définitive des deux marques était donc intervenue à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2007 ; elle avait reposé sur une méthodologie identique à celle développée dans le rapport d'expertise du cabinet SORGEM. Cette méthodologie, menée sur une base annuelle ou plus fréquemment en présence d'indices de pertes de valeur, consiste à valoriser les marques à partir de la somme actualisée des revenus qui leur sont attribuables. Cette approche conduit :

- à déterminer les résultats prévisionnels attribuables aux actifs incorporels,
- à déterminer la valeur correspondante de ces actifs incorporels, par voie d'actualisation, sur un horizon explicite de 5 années, des résultats prévisionnels y afférents et de prise en compte d'une valeur terminale (capitalisation du résultat actualisé de la dernière année),
- à opérer le partage de la valeur des actifs incorporels entre les marques et les autres actifs incorporels, et
- à recouper, pour validation, les valeurs de marques ainsi obtenues sur la base des taux de redevance de marque implicites, appliqués aux prévisions de chiffres d'affaires. Ces valeurs sont susceptibles, le cas échéant, de faire l'objet d'ajustements permettant de mettre en évidence des taux de redevance de marque implicites, conformes aux pratiques généralement observées.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

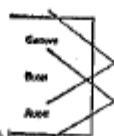
Les amortissements et dépréciations cumulés ont évolué comme suit :

Amortissements et dépréciations <i>(en milliers d'euros)</i>	Agencements terrains	Constructions	Installations techniques Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total
1^{er} juillet 2010 (avant activités abandonnées)	46	7.735	8.664	937	17.382
Dotations aux amortissements	1	391	432	33	857
Annulation de dépréciations antérieures			1.348		1.348
Cessions liées aux activités abandonnées	46	6.048	3.841	535	10.470
Variation de périmètre					
31 décembre 2010	1	2.078	3.907	435	6.421

Les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles s'établissent comme suit :

Valeurs nettes <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
1^{er} juillet 2010 avant activités abandonnées	842	17.320	8.635	364	311	27.472
1^{er} juillet 2010 après activités abandonnées	136	4.606	5.230	121	311	10.404
31 décembre 2010	71	3.985	5.617	98	261	10.032

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
78130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Au 31 décembre 2010, en l'absence d'indice de perte de valeur, les deux marques ci-dessus n'ont pas fait l'objet de test de dépréciation. La mise en œuvre par le groupe BROSSARD de la méthodologie initialement définie par le Cabinet Sorgern ayant conduit à justifier le montant des deux marques ci-dessus à porté, la dernière fois, sur les comptes annuels consolidés arrêtés au 30 juin 2010.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Marques SAVANE et BROSSARD	Concessions, Brevets, Licences	Autres immobilisations	Total
30 juin 2010	86.000	4	311	86.315
31 décembre 2010	86.000	4	226	86.230

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

Valeurs Brutes (en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériels et outillages	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
1 ^{er} juillet 2010 (avant activités abandonnées)	888	25.055	17.299	1.301	311	44.854
Acquisitions		4	170	4	9	187
Cessions liées aux activités abandonnées	816	18.996	7.945	772	59	28.588
Variations de périmètre						
31 décembre 2010	72	6.063	9.524	533	261	16.453

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
78130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 50 76 76 - Fax : 02 35 50 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Note 5 : Contrats de location

Les immobilisations corporelles incluent les biens financés par le groupe grâce à des contrats de location-financement y compris l'opération de cession bail intervenue à Pithiviers. Ces biens ont les valeurs nettes suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	activités poursuivies 30/06/2010
Terrains	71	71
Constructions	3.982	4.244
Installations techniques, matériels et outillages	<u>0</u>	<u>72</u>
Valeurs nettes des biens financés par location-financement	<u>4.053</u>	<u>4.387</u>

La réconciliation entre les paiements minimaux à effectuer en vertu des contrats de location-financement et la valeur de la dette financière correspondante se présente comme suit :

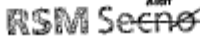
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	activités poursuivies 30/06/2010
Paiements minimaux à effectuer sur les contrats de location-financement	5.310	6.587
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	<u>4.622</u>	<u>4.793</u>
Différence : charges financières futures	<u>688</u>	<u>1.794</u>

L'échéancier des sommes à payer en vertu de contrats de location-financement est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Paiements minimaux	Dettes financières
Payables à moins de un an	653	348
Payables à plus de un an et à moins de cinq ans	2.613	1.640
Payables à plus de cinq ans	<u>3.321</u>	<u>2.805</u>
Total au 30 juin 2010 (note 14)	<u>6.587</u>	<u>4.793</u>
Payables à moins de un an	653	359
Payables à plus de un an et à moins de cinq ans	2.613	1.695
Payables à plus de cinq ans	<u>2.043</u>	<u>2.568</u>
Total au 31 décembre 2010 (note 14)	<u>5.309</u>	<u>4.622</u>

En ce qui concerne les principaux contrats de locations simples non résiliables, les loyers restant à payer se répartissent selon les échéances suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	30/06/2010
Payables à moins d'un an	419	448
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	<u>255</u>	<u>445</u>
Total	<u>674</u>	<u>893</u>


CABINET BLOIS
 16 Rue du Docteur Guindey
 27000 EVREUX
 Tél : 02 32 39 05 59
 Fax : 02 32 38 13 75

 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

Note 6 : Actifs financiers non courants

	31/12/2010	30/06/2010
Ils sont composés de :		
- Titres de sociétés mises en équivalence (La Pizza de Manosque)	748	897
- D'autres titres de sociétés non consolidées	300	300
- De créances diverses	820	1.369
	<u>1.868</u>	<u>2.566</u>

Les échéances des créances diverses se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	30/06/2010
Plus d'un an et moins de cinq ans	440	866
Plus de cinq ans	380	503
Total	<u>820</u>	<u>1.369</u>

Note 7 : Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2010	30/06/2010
Valeurs nettes	17.518	20.158
dont créances données en affacturage	15.806	18.093

Les créances ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

Note 8 : Stocks et en cours

(en milliers d'euros)	31/12/2010	activités poursuivies 30/06/2010
Matières premières, approvisionnements	1.452	1.636
En-cours de production, de biens	7	34
Produits intermédiaires et finis	3.611	4.053
Marchandises	674	727
Valeurs nettes	5.744	6.450

Dont dotations aux provisions	192	172
Dont reprises de provisions	777	220

La constatation des provisions sur stocks prend en compte les DLUO, d'éventuels problèmes qualité et l'obsolescence des emballages.

<i>Note 9 : Autres débiteurs</i>		
	CABINET BLOIS 16 Rue du Docteur Guindey 27000 EVREUX Tél : 02 32 39 05 59 Fax : 02 32 36 13 75	
(en milliers d'euros)	31/12/2010	activités poursuivies 30/06/2010
Avances, acomptes sur commandes	1	81
Etat - Taxes sur CA	2.366	3.629
Autres créances	2.732*	3.310*
Charges constatées d'avance	655	722
Total autres débiteurs	5.754	7.742

* Dont retenues de garantie sur créances données en affacturage : 2.379 K€ et 2.894 K€ respectivement au 31 décembre 2010 et 30 juin 2010 (voir note 2.3.7)

Note 10 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée par le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>30/06/2010</u>
VMP et dépôts à terme	4.088	1.804
Solés bancaires disponibles	885	570
Total	4.973	2.374
Moins montant des découverts bancaires	-	98
Trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie	4.973	2.276

Note 11 : Capitaux propres

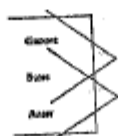
Toutes les actions composent le capital de BROSSARD sont entièrement libérées.

Le nombre d'actions composant le capital de BROSSARD a évolué comme suit depuis l'ouverture de l'exercice précédent :

	Nombre d'actions	Montant du capital social (en k€)	Nominal (en euros)
Nombre d'actions au 1^{er} juillet 2009	5.629.614	50.666	9
Augmentation (ou réduction) de capital suite à une incorporation de réserves (imputation de pertes)			
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire			
Augmentation (ou réduction) de capital en nature			
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés			
Nombre d'actions au 30 juin 2010	5.629.614	50.666	9
Augmentation (ou réduction) de capital suite à une incorporation de réserves (imputation de pertes)			
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire			
Augmentation (ou réduction) de capital en nature			
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés			
Nombre d'actions au 31 décembre 2010	5.629.614	50.666	9

La société BROSSARD détient 272.000 actions propres au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2010. En vertu de la faculté offerte par l'assemblée générale du 12 décembre 2007, le conseil d'administration, au cours des séances du 4 mars et du 14 avril 2009, a consenti l'attribution gratuite de 92.000 actions à deux bénéficiaires de la société. La note 28 des comptes consolidés précise les principales caractéristiques du plan d'attribution.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
78130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Le poste « réserves » comprend les éléments suivants en milliers d'euros :

	31/12/2010	30/06/2010
- les bénéfices accumulés et non distribués de BROSSARD SA et de ses filiales	7.828	6.767
- les réserves de conversion		
- les effets de la réévaluation		
- les ajustements de valeurs des instruments dérivés comptabilisés en tant que couverture de flux de trésorerie futurs		
Total	7.828	6.767

Note 12 : Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice comprend les éléments suivants :

Provisions non courantes

(en milliers d'euros)	Montant au 1/7/2010	Dotations	Reprises liées à utilisation	Reprises pour non utilisation	Variation de de périmètre	Montant au 31/12/2010
Provisions pour risques et charges*	6					6
Provisions pour impôts	38				-38	0
Total	44				-38	6

* Il s'agit essentiellement de provisions pour litiges

Provisions courantes

(en milliers d'euros)	Montant au 1/7/2010	Dotations	Reprises liées à utilisation	Reprises pour non utilisation	Variation de de périmètre	Montant au 31/12/2010
Provisions pour risques et charges**	937		37		-	900
Total	937		37		-	900

** Dont 900 K€ au titre du projet d'accord transactionnel dans l'affaire Fiance (cf note 30)

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Note 13 : Avantages au personnel

Les avantages au personnel s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	30/06/2010
Régimes d'avantages post-emploi consentis au personnel	527	594
Régimes d'avantages à long terme consentis au personnel	75	77
Total	602	671

Avantages post-emploi

Le régime d'avantages post-emploi à prestations définies consenti au personnel correspond au régime d'indemnité de fin de carrière s'imposant aux entreprises françaises.

Les montants comptabilisés au passif au titre de ces régimes s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	30/06/2010
Valeur actualisée de la dette	527	594
Gains (pertes) actuariels différés		
Montant net comptabilisé au bilan	527	594

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des régimes d'avantages post-emploi à prestations définies, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	30/06/2010
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	33	65
Coût financier	17	27
Ecart actuariels enregistrés en résultat	18	209
Charge nette de l'exercice	68	301

La variation des montants nets comptabilisés au bilan s'explique de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	30/06/2010
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice	594	903
Charge nette de l'exercice	68	301
Indemnités versées aux salariés	-55	-106
Variation de périmètre		-15
Activités abandonnées	-80	-489
Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice	527	594

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31/12/2010	30/06/2010
Taux d'actualisation	3,32 %	3,10 %
Taux d'évolution des salaires	2 %	2 %
Taux de turn-over	4 %	4 %
Age de départ volontaire à la retraite	63 ans	63 ans

RSM Secno

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 50 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

CABINET BLOIS

16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75



Avantages à long terme

Le régime d'avantages à long terme consenti au personnel correspond aux médailles du travail.
La variation de la dette et de la charge s'établit comme suit :

<i>Au compte de résultat (en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>30/06/2010</u>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	9	17
Coût financier	3	4
Ecart actuariels enregistrés en résultat	-27	9
Charge nette de l'exercice	<u>-15</u>	<u>30</u>

Les sommes versées au titre des régimes à cotisations définies se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u> Retraité des activités abandonnées	<u>30/06/2010</u> activités poursuivies
Cotisations d'assurance maladie	638	610	1.211
Cotisations de prévoyance	203	199	397
Cotisations de retraite	769	753	1.487
Total	<u>1.610</u>	<u>1.562</u>	<u>3.095</u>

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>30/06/2010</u>
Rémunérations fixes	272	591
Rémunérations variables	-	-
Avantages divers	7	12
Total	<u>279</u>	<u>603</u>

D.I.F.

	<u>31/12/2010</u>	<u>activités poursuivies 30/06/2010</u>
Les droits acquis par les salariés s'élèvent à (en heures)	25.772 h	26.793 h

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

14.1 Le détail du poste des emprunts et dettes financières est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Activités poursuivies 30/06/2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25.919	31.881
Emprunts et dettes financières relatifs aux contrats de location-financement (note 5)	4.622	4.794
Emprunts et dettes financières divers	237	263
Créances données en affacturage*	15.806	18.093
Découverts bancaires et intérêts courus	67	168
	46.651	55.199
Dont part à moins d'un an des emprunts à long et moyen terme	6.844	9.887
Dont financement des stocks à court terme	2.500	4.000
Dont juste valeur swap de taux	80	173
	9.425	14.060
Dont part à plus d'un an des emprunts à long et moyen terme	21.354	22.877
Dont créances données en affacturage*	15.806	18.093
Dont découverts bancaires et intérêts courus	67	168
	46.651	55.199

	31/12/2010	30/06/2010
* Montants bruts	15.806	18.093
Retenue de garantie (cf note 9)	-2.379	-2.894
Montants nets	13.427	15.199

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55


CABINET BLOIS
 16 Rue du Docteur Guindey
 27000 EVREUX
 Tél. : 02 32 39 05 59
 Fax : 02 32 38 13 75

Les échéances des emprunts à long et moyen terme sont les suivantes :

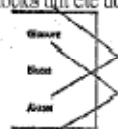
(en milliers d'euros)	31/12/2010	30/06/2010
1/7/2011 – 30/06/2012		9.823
1/1/2012 – 31/12/2012	9.835	
1/7/2012 – 30/06/2013		9.361
1/1/2013 – 31/12/2013	8.042	
1/7/2013 – 30/06/2014		432
1/1/2014 – 31/12/2014	438	
1/7/2014 – 30/06/2015		
1/1/2015 – 31/12/2015	468	453
1/7/2015 – 30/06/2016 (et exercices suivants)		2.808
1/1/2016 – 31/12/2016 (et exercices suivants)	2.570	
Part à long terme	21.354	22.877
1/7/2010 – 30/06/2011		13.887
1/1/2011 – 31/12/2011	9.344	
Part à court terme	9.344	13.887

	31/12/2010	30/06/2010
Le taux d'intérêt moyen des emprunts à long et moyen terme s'établit à	4,96%	4,56 %
La part à taux fixe de ces emprunts s'élève à	10,26%	10,54 %
Le taux moyen des emprunts à taux fixe s'établit à	4,99%	4,99 %

14.2 Garanties d'emprunts :

- En garantie d'emprunts souscrits par la société Brossard SA représentant 20.674 K€ au 31 décembre 2010, celle-ci a maintenu la totalité des actions de la société Saveurs de France-Brossard SA.
soit à moins d'un an 5.127 K€ 8.127 K€
de 2 à 5 ans 15.547 K€ 16.191 K€
à plus de 5 ans - K€ - K€
- En garantie de l'opération de cession bail organisée par Savane-Brossard sur le site de Pithiviers, octroi d'un nantissement des éléments incorporels des contrats (droit au bail et bénéfice de la promesse de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de Brossard dans Saveurs de France-Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane Brossard.
- En garantie des contrats d'affacturage (France et Export) signés le 5 juin 2008 entre la société Brossard Distribution et Natixis Factor, la société Brossard SA s'est portée caution solidaire de Brossard Distribution à hauteur de 16.000 K€. Il est rappelé que ce contrat a commencé de produire ses effets en juillet 2008.
- En garantie d'un financement des stocks à court terme d'un montant de 2.500 K€ au 31 décembre 2010, des marchandises en stocks ont été données en gage pour un montant égal à 115 % du montant financé.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

14.3 Covenants relatifs aux emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et ses avenants du 14 novembre 2007 et du 10 décembre 2008 prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes/EBE retraité

R3 = cash flow libre/service de la dette.

R4 = dettes financières/fonds propres

Au 31 décembre 2010, en l'absence de dispositions contractuelles particulières relatives aux abandons d'activité, qui ont été autorisés par le pool bancaire, les ratios sont calculés sur la base des agrégats englobant les activités poursuivies et les activités abandonnées. Ils s'établissent comme suit, étant rappelé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels du groupe sur 12 mois glissants.

- R2 = 7,57 (Ratio devant être inférieur à 3)

- R3 = 0,82 (Ratio devant être supérieur à 1,1)

- R4 = 0,71 (Ratio devant être inférieur à 0,8)

14.4 Covenants LCL

La société Saveurs de France – Brossard a souscrit en janvier 2008 un emprunt de 7.000 K€ assorti des clauses de covenant financier suivantes.

Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous groupe Saveurs de France - Brossard :

R2 = Dettes financières nettes / EBE retraité

R3 = Cash flow libre / Service de la dette

R4 = Dettes financières / Fonds propres

Au 31 décembre 2010, en l'absence de dispositions contractuelles particulières relatives aux abandons d'activité, les ratios sont calculés sur la base des agrégats englobant les activités poursuivies et les activités abandonnées.

Ils s'établissent comme suit :

- R2 = 0 (Ratio devant être inférieur à 3)

- R3 = 0,91 (Ratio devant être supérieur à 1,1)

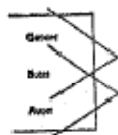
- R4 = 0,49 (Ratio devant être inférieur à 0,8)

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Activités	
	31/12/2010	poursuivies 30/06/2010
Fournisseurs et comptes rattachés	12.499	18.825

Les montants ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Note 16 : Autres créanciers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Activités poursuivies 30/06/2010
Dettes fiscales et sociales	4.245	8.444
Dettes sur immobilisations	105	105
Autres dettes	1.310	963
Produits constatés d'avance*	2.225	2.341
Autres créanciers	7.886	11.854

Les montants ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

* Les produits constatés d'avance résultant de la réévaluation des immobilisations corporelles liée à l'opération de cession-bail à Pithiviers s'élèvent à 2.225 K€ au 31/12/2010 et 2.341 K€ au 30/06/2010.

Note 17 : Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de Recherche et Développement comptabilisées en charges ont été au 31 décembre 2010 au titre des activités conservées de 405 K€ et 25 K€ au titre des activités abandonnées. Ces dépenses ont été respectivement de 405 K€ et 891 K€ au 30 juin 2010.

Note 18 : Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2010 Activités abandonnées	31/12/2010 Activités poursuivies	31/12/2009 Activités abandonnées	31/12/2009 Activités poursuivies	30/06/2010 Activités abandonnées	30/06/2010 Activités poursuivies
Friance (cf note 30)				-950		-950
Galec				+2.701		+3.145
Contrôle fiscal			-4	152		+202
La Pizza de Manosque				-22		+106
Moins-value de cession de s activités surgelés	-2.630					
Provision immobilisations corporelles	+1.348				-1.348	
Provision écart acquisition	+1.406				-1.406	
Provision stocks					-300	
Honoraires liés aux activités abandonnées	-121				-745	
Licenciements liés aux activités abandonnées					-143	
Reprise provision PIDR	+287	+19			+135	
Selon compte de résultat		+19		+1.880		+2.503
Cf note 18 bis	+291		-4		-3.808	

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT-AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 • Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindley
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

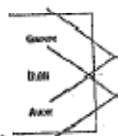
Note 18 bis : Activités abandonnées

* Actifs et passifs des activités abandonnées

	<u>31/12/2010</u>	<u>30/6/2010</u>
Les actifs des activités abandonnées se composent de :		
Ecart d'acquisition		118
Immobilisations corporelles		17.068
Stocks et en cours		9.746
Autres débiteurs		255
	<u>0 (1)</u>	<u>27.187</u>
Les passifs des activités abandonnées se composent de :		
Autres emprunts et dettes financières à long et moyen terme		11.229
Provision pour risques et charges non courantes		300
Part à moins d'un an des emprunts à long et moyen terme		1.197
Fournisseurs		760
Autres créditeurs (produits constatés d'avance)		1.744
	<u>0 (1)</u>	<u>15.230</u>

(1) Au 31/12/2010 l'ensemble des actifs et passifs des activités abandonnées était soldé.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 60 78 78 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

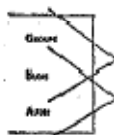
* Analyse du résultat net des activités abandonnées

	31/12/2010	31/12/2009	30/06/2010
	6 mois	6 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	11.651	28.736	45.161
Autres produits de l'activité	211	310	384
Achats consommés	-2.701	-8.524	-16.573
Charges de personnel	-504	-5.600	-11.219
Autres achats et charges externes	-737	-8	-14.988
Impôts et taxes	-418	-563	-1.124
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-193	-1.164	-2.495
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-7.884	-3.476	1.084
Autres produits et charges d'exploitation	13	-179	-373
Résultat opérationnel courant	-562	1.430	-143
Autres produits et charges opérationnels (note 18)	291	-4	-3.808
Résultat opérationnel	-271	1.426	-3.951
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0	-
Coût de l'endettement financier brut (note 19)	-155	-369	-819
Coût de l'endettement financier net	-155	-369	-819
Autres produits et charges financiers	0	0	-
Charge ou produit d'impôt (note 20)	142	-296	2.230
Résultat net des activités abandonnées	-284	+761	-2.540

* Analyse des flux nets de trésorerie sur activités abandonnées

Flux net de trésorerie généré par l'activité	-4.003	+1.718	+2.248
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	+17.298	-93	-283
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-13.295	-1.625	-1.965
Variation de trésorerie	0	0	0

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
78130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 78 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 25

Note 19 : Coût de l'endettement financier brut des activités poursuivies

Le coût de l'endettement financier brut se décompose en :

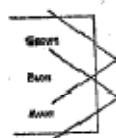
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010 6 mois	31/12/2009 6 mois	30/06/2010 12 mois
Intérêts sur découverts bancaires, emprunts, et affacturage	671	1.197	2.031
Dotation charges à répartir sur emprunt	71	27	176
Intérêts sur les dettes financières des contrats de location-financement	171	172	327
Coût de l'endettement financier brut	913	1.396	2.531

Note 20 : Impôts sur les bénéfices

Charge d'impôt

	31/12/2010 6 mois	31/12/2009 6 mois	30/06/2010 12 mois
Impôts courants	-158	1.558	136
Impôts différés	1.217	299	-127
Total impôt sur les résultats	1.059	1.857	9
Sur activités poursuivies	1.201	1.561	2.239
Sur activités abandonnées	-142	296	- 2.230
	1.059	1.857	9

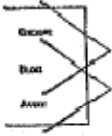
RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 50 76 76 - Fax : 02 35 50 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindley
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 50
Fax : 02 32 38 13 75

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>30/06/2010</u>
Résultat avant impôt	2.760	6.054	1.071
Charge d'impôt théorique	<u>920</u>	<u>2.018</u>	<u>357</u>
Rapprochement :			
Perte non activée	-	-	-
Différences permanentes	258	-16	-13
Utilisation de pertes	-	-	-
Ecart de taux d'imposition	3	44	
Crédit d'impôt et autres impôts	<u>-123</u>	<u>-189</u>	<u>-335</u>
Charge réelle d'impôt (= +)/produit d'impôt (= -)	<u>+1.058</u>	<u>+1.857</u>	<u>+9</u>

RSM Secno 28 Rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN Tél. : 02 35 50 76 76 - Fax : 02 35 50 11 55		CABINET BLOIS 16 Rue du Docteur Guindey 27000 EVREUX Tél. : 02 32 39 05 59 Fax : 02 32 38 13 75
---	---	---

Impôts différés

Variation des impôts différés :

(en milliers d'euros)

Situation au 30 juin 2010	-26.440
Produit (charge) de l'exercice	-1.217
Autres variations	-
Situation au 31 décembre 2010	<u>-27.657</u>

N.B. : Le groupe Brossard étant fiscalement intégré, les impôts différés sont présentés en net.

Origine des impôts différés :

(en milliers d'euros)

	<u>31/12/2010</u>	<u>30/06/2010</u>
Immobilisations incorporelles	-28.667	-28.667
Immobilisations corporelles	933	1.617
Stocks	-	-
Autres actifs	-	-4
Avantages au personnel	100	282
Provisions	-289	274
Autres passifs	-	-
Swap de taux	26	58
Reports fiscaux déficitaires	<u>240</u>	<u>0</u>
Impôts différés nets	<u>-27.657</u>	<u>-26.440</u>

Les déficits fiscaux reportables et différences temporaires, pour lesquels aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé, sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	<u>31/12/2010</u>	<u>30/06/2010</u>
BROSSARD SA		
Déficits reportables indéfiniment	<u>1.910</u>	<u>1.910</u>

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
78130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Note 21 : Résultat par action

	Résultat net pour le calcul du résultat par action de base (a)	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice (b)	Résultat par action de base (euro) = (a)/(b)
* 31/12/2010			
- Activités poursuivies	1.985	5.357.614	0,37
- Activités abandonnées	-284	5.357.614	-0,05
- Global	1.701	5.357.614	0,32
* 31/12/2009			
- Activités poursuivies	3.436	5.357.614	0,64
- Activités abandonnées	761	5.357.614	0,14
- Global	4.197	5.357.614	0,78
* 30/06/2010			
- Activités poursuivies	3.602	5.357.614	0,67
- Activités abandonnées	-2.540	5.357.614	-0,47
- Global	1.062	5.357.614	0,20

En l'absence d'instruments potentiellement dilutifs, le résultat par action dilué est égal au résultat par action de base.


RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél : 02 35 69 76 76 - Fax : 02 35 69 11 55

CABINET BLOIS
 16 Rue du Docteur Guindey
 27000 EVREUX
 Tél : 02 32 39 05 59
 Fax : 02 32 38 13 75

Note 22 : Informations sur les parties liées

Les relations du groupe avec les entreprises qui lui sont liées donnent lieu à des transactions qui sont réalisées aux conditions normales de marché.

Les parties liées concernent :

En K€	La Pizza de Menosque			Alisienne		
	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>30/06/2010</u>
Charges	71	*	268	7		
Produits	8	*	100	40	21	53
Titres de participation	748	*	897	300	300	300
% participation	49,99	*	49,99	44,11	44,11	44,11
Compte courant	95 CR	*	54 CR	50 DR	0	0

* Non applicable – Société intégrée globalement à cette date

Note 23 : Flux comptables sans effet sur la trésorerie

N'ayant pas d'incidence sur la trésorerie du groupe, les flux suivants ne figurent pas dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>30/06/2010</u>
Acquisitions d'immobilisations financées par location financement : coût d'acquisition et dette correspondante	néant	néant	néant

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 33 13 75

Note 24 : Engagements financiers hors bilan

24.1 Sous groupe Saveurs de France-Brossard

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>30/06/2010</u>
Engagements reçus :		
Affectation hypothécaire reçue de l'acquéreur de l'immeuble cédé par Friance en garantie du remboursement du crédit vendeur (cf note 30-1)	600	600

Engagements donnés

1/ Ils correspondent à un engagement donné par la société Saveurs de France-Brossard à une société de crédit bail de se substituer à la société Savane Brossard SA en cas de défaillance de celle-ci (engagement soldé au 31 décembre 2009), et à une lettre d'intention signée par la société Saveurs de France-Brossard en faveur d'un établissement financier. Ces engagements donnés ont pour échéances :

	<u>31/12/2010</u>	<u>30/06/2010</u>
. A moins d'un an :	0	15
. De 2 à 5 ans :		
. A plus de 5 ans :	<u>0</u>	<u>15</u>

2/ Cession-bail

Cf § 24.2.3

3/ Affacturage

Cf note 24.2.4

4/ Emprunt LCL (soldé au 31/12/2010 3,150 K€)

Cet emprunt, à taux fixe de 4,99 %, remboursable sur une durée de 5 ans est assorti de diverses clauses parmi lesquelles celle de défaut croisé et celle d'actionnariat (appartenance de l'emprunteur au groupe Brossard). Le contrat d'emprunt contient également les clauses de covenants financiers décrites au § 14.4

5/ Financement sur stocks

Cf note 14.2

24.2 Société mère BROSSARD SA

24.2.1. - Délégation d'assurances hommes clés au profit des banques (BNP PARIBAS – PALATINE – CIN = Le pool bancaire) :

- Monsieur Guy SCHUMACHER 5.000 K€
- Monsieur Frédéric THYS 5.000 K€

24.2.2. - Engagements en matière de ratios financiers

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et ses avenants du 14 novembre 2007 et du 10 décembre 2008 prévoient que l'emprunteur doit respecter les ratios financiers définis au paragraphe 14.3.

RS&M Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

24.2.3. — Cession — bail

En garantie de l'opération de cession bail organisée par Savane-Brossard sur le site de Pithiviers, octroi d'un nantissement des éléments incorporels des contrats (droit au bail et bénéfice de la promesse de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de Brossard dans Saveurs de France-Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane Brossard.

24.2.4. — Affacturage

Deux contrats d'affacturage France et Export ont été signés le 5 juin 2008 entre la société Brossard Distribution et Natixis Factor. La société Brossard SA s'est portée caution solidaire de Brossard Distribution à hauteur de 16.000 k€. Il est rappelé que ce contrat a commencé de produire ses effets en juillet 2008.

24.2.5. — Autres engagements

- a) En application de la Convention relative au nantissement de compte d'instruments financiers conclue le 16 décembre 2005, telle que modifiée par son avenant I en date du 29 juin 2006, la société BROSSARD SA s'est engagée à nantir la totalité des actions de Saveurs de France-Brossard SA, soit 1.720.463 qu'elle détient au profit du pool bancaire.
- b) BROSSARD SA s'engage à ce que le groupe ne consente pas de sûretés nouvelles sans accord préalable du pool bancaire à l'exception de celles liées à l'activité courante.
- c) Au-delà des obligations d'information sur tous événements inhabituels ou actes ordinaires dans la vie des sociétés du groupe, BROSSARD SA doit requérir l'accord du pool bancaire pour tous investissements du groupe consolidé supérieurs à 5 millions d'€ HT par exercice, pour toutes nouvelles dettes financières d'un montant annuel supérieur à 1,5 Million d'€ au niveau du groupe, pour toutes opérations de cession d'activité et (ou) de croissance externe, et plus généralement, pour effectuer des opérations ayant un impact significatif sur les biens sociaux et les activités.
- d) Divers autres engagements ont été pris par BROSSARD SA qui ont essentiellement pour objet la sauvegarde des actifs du groupe et l'affectation des dividendes intra groupe en priorité au remboursement des emprunts.
- e) Après consultation du pool bancaire conformément aux stipulations de la Convention de Prêt, la BNP Paribas en sa qualité d'Agent du Prêt, a obtenu l'accord unanime des banques sur :
- la cession par Saveurs de France – Brossard des titres de la société Pizza de Manosque à son Président.
 - la cession par Brossard de sa branche d'activités de conception, de fabrication, de négoce de produits surgelés au Groupe ALFESCA sous la réserve expresse que le produit net de cession encaissé au titre de cette opération soit affecté le 10 septembre 2010, et à hauteur de 3.000.000 euros, au remboursement partiel anticipé de l'échéance de remboursement de la Tranche A2 du 10 juin 2011, ce qui a été fait.

Note 25 : Gestion des risques

A la date d'arrêté des comptes, la société BROSSARD SA et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des avocats, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les principaux engagements et contentieux en cours liés à la cession partielle du fonds de commerce de France sont récapitulés à la note 30 de la présente annexe.

Risques financiers :

* Sous groupe Saveurs de France-Brossard SA

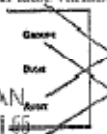
Risque de change

La facturation du groupe s'effectuant en totalité en euros, il n'existe pas de risque de change.

Risque de taux

La plupart des emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an de 1 % est de 44 K€.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 • Fax : 02 35 59 11 66



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Risque de crédit et de liquidités

L'appartenance des principaux clients à des grands groupes nationaux et internationaux permet à Brossard de disposer d'une clientèle relativement solvable. De plus, la procédure d'affacturage des créances commerciales permet un suivi plus précis et contribue à l'anticipation des risques.

Au 31 décembre 2010, les cinq premiers clients du groupe Brossard représentent globalement 80 % du chiffre d'affaires ; les pourcentages individuels oscillent entre 29 % pour le premier et 9 % pour le cinquième.

Risque de concentration

Les mouvements et concentrations observés chez les clients G.M.S. de BROSSARD sont certes porteurs de pressions concurrentielles, mais la sécurité alimentaire, l'organisation des approvisionnements et la santé financière des fournisseurs agroalimentaires sont également pris en compte dans les passations de marchés afin d'offrir aux distributeurs des garanties fortes de pérennité des activités. Néanmoins, la concurrence que se livrent actuellement les G.M.S. fait peser un risque sur le Groupe, l'obligeant à repenser sans cesse son modèle de développement.

* Société mère BROSSARD SA

Risques de taux :

Les emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an, de 1 % est de 121 K€.

Le 28 juillet 2006, la société BROSSARD SA a procédé à une opération d'échange de conditions d'intérêts (swap de taux d'intérêts) ayant pour objet de fixer le taux d'intérêt d'une partie de son endettement et prévoyant les principales modalités suivantes :

- montant nominal de référence : 33 000 K€,
- montant nominal en cours : 6.000 K€
- taux d'intérêt fixe : 3,90 % (en échange d'un taux d'intérêts variable Euribor 6 mois),
- date de commencement : 11/12/2006,
- date d'échéance finale : 10/06/2011.

La variation de valeur du swap de taux d'intérêts décrit ci-dessus s'est traduite par un impact positif de 94 K€ sur le résultat financier du groupe BROSSARD au titre du semestre clos le 31 décembre 2010.

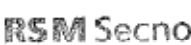
Risques de crédit et de liquidités :

L'appréciation du risque de crédit est essentiellement liée aux différents covenants bancaires décrits à la note 14 de la présente annexe.

Note 26 : Effectifs

L'effectif moyen se décompose de la façon suivante :

	31/12/2010	activités poursuivies 30/06/2010	activités abandonnées 30/06/2010
Non Cadres	242	258	324
Cadres	58	46	31
Total	300	304	355



RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Note 27 : Honoraires Commissaires aux Comptes

Honoraires relatifs aux DDL (examen limité des comptes consolidés au 31/12/2010) 50 K€

Note 28 : Attribution gratuite d'actions

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé, au cours des séances du 4 mars et du 14 avril 2009, une attribution gratuite d'actions assortie des conditions suivantes :

a) une période d'acquisition :

L'attribution des actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 4 ans, courant à compter du 4 mars 2009, date de la réunion du conseil d'administration ayant décidé l'attribution.

b) une obligation de conservation :

A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ont une obligation de conservation des actions pendant deux années supplémentaires durant lesquelles ces actions sont incessibles.

Principales caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions :

Date de l'assemblée générale autorisant les attributions gratuites d'actions :	12 décembre 2007
Dates du conseil d'administration :	4 mars 2009 (date d'attribution) 14 avril 2009
Nombre de bénéficiaires :	2
Nombre d'actions attribuées :	92 000 (soit 1,6 % du capital social)
Détail :	
Directeur général délégué	61 300
Directrice générale adjointe	30 700
Date d'acquisition :	4 mars 2013
Date de fin d'incessibilité :	4 mars 2015

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée au cours d'un exercice précédent.

Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition, est comptabilisée en charges de personnel selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que la société s'attend à devoir attribuer.

Date d'attribution	Juste valeur	Charge passée en compte de résultat		
		31 décembre 2010	31 décembre 2009	30 juin 2010
4 mars 2009	298 K€	37 K€	37 K€	74 K€

Note 29 : Information par zone géographique

(en milliers d'euros)	France	Europe (hors France)	Reste du Monde	Consolidé
Chiffre d'affaires (net) par zone de destination				
1/7/2010 – 31/12/2010	33.934	1.449		35.383
1/7/2009 – 31/12/2009	32.992	2.001	2.213	37.206
1/7/2009 – 30/06/2010	60.126	6.305		66.431

Au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2010, il n'existe pas d'actif d'investissement en immobilisations incorporelles ou corporelles significatifs hors de France

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT-PIERRE
Tél : 02 35 58 16 76 - Fax : 02 35 58 11 55

CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

1/ Principaux engagements

Il est rappelé que le premier cessionnaire du fonds de commerce de Pikiche a été défaillant. Il en est résulté un plan de cession selon décision du Tribunal de Commerce de Besançon du 27 Septembre 2004 au bénéfice de la société SAS Glaces Erhard Développement. Compte tenu de ces différents événements, les principaux engagements liant la société Friance sont les suivants :

→ Crédit vendeur

* Evial Nature

Le crédit vendeur consenti à Evial Nature s'est traduit par l'existence de créances ayant donné lieu à provisions

* Glaces Erhard Développement

Il est rappelé que la vente immobilière a été actée par le Tribunal de Commerce de Besançon le 27 Septembre 2004 pour un prix de 600 K€ payable en 120 mensualités moyennant un taux d'intérêt de 3,5 % l'an, la première étant fixée le 1^{er} Janvier 2006.

→ Sûretés

* Evial Nature

L'inscription de nantissement du fonds de commerce a été abandonnée.

* Glaces Erhard Développement s'est substituée par Erhard Viennoiserie Traiteur

La société Friance a fait réserve expresse à son profit du privilège de vendeur et de l'action résolutoire y attachée (inscription hypothécaire).

→ Contrat de fabrication

Le contrat de fabrication qui permettait à la société Evial Nature de fabriquer pour le compte de Saveurs de France-Brossard les produits faisant partie du fonds de commerce cédé a été annulé par décision de l'administrateur judiciaire d'Evial Nature du 2 Juillet 2004.

2/ Contentieux en cours

La Société EVIAL NATURE s'est avérée défaillante, pour avoir émis des chèques bancaires et billets à ordre sans provisions, ce qui a fait l'objet en juin 2004 d'une plainte pénale avec constitution de partie civile de FRIANCE SAS à l'encontre d'EVIAL NATURE et de son gérant.

Afin de favoriser un projet de reprise auprès du Tribunal de Commerce de Besançon, FRIANCE SAS a accepté de réviser le prix de cession proposé pour l'immobilier du site de Thurey-Le-Mont, pour le passer de 1 million d'euros à 600 000 euros, en l'assortissant d'un délai de paiement sur dix années.

Aussi, sur ces bases, le Tribunal a retenu la Société Glaces Erhard Développement.

La cession de l'ensemble immobilier, sur ces bases, a été réalisée le 7 avril 2005.

Parallèlement, l'administrateur judiciaire d'EVIAL NATURE a jugé utile d'intenter à l'encontre de FRIANCE SAS différentes actions auprès du Tribunal de Commerce d'Evreux :

- une première pour dénoncer une compensation financière effectuée par FRIANCE SAS (1.500 K€), pendante devant la Cour d'appel de Rouen ;
- une seconde pour obtenir condamnation de FRIANCE SAS pour dol avec demandes d'indemnisations (de l'ordre de 5.000 K€), pendante devant la Cour d'appel de Rouen aux termes de l'appel formé le 27 janvier 2009 par EVIAL NATURE par suite du jugement rendu le 11 décembre 2008 par le Tribunal de Commerce d'Evreux déboutant EVIAL NATURE de l'intégralité de ses demandes et la condamnant aux dépens et frais irrépétibles.

En date du 8 septembre 2006, Monsieur LHOMMEAU, es qualité, à l'encontre duquel FRIANCE et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD ont porté plainte pour escroquerie en juin 2004, a assigné FRIANCE SAS auprès du Tribunal de Grande Instance d'Evreux à hauteur de 7.900 K€. Cette affaire est pendante devant le TGI d'EVREUX.

Monsieur LHOMMEAU ayant été relaxé aux termes d'un jugement rendu le 5 octobre 2010 par la 12^{ème} chambre du Tribunal Correctionnel de Paris, FRIANCE et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD ont interjeté appel de ce jugement sur les intérêts civils.

Après analyse de ces demandes, compte tenu d'une décision des juges du fond en faveur de FRIANCE et de la motivation de l'ordonnance de renvoi prise par Mme le juge d'instruction à l'encontre de Monsieur LHOMMEAU, FRIANCE SAS et le Groupe BROSSARD n'ont pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions retenues par les parties adverses.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 78 76 - Fax : 02 35 59 11 55

CABINET DU D^S
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

Toutefois, la perspective d'une extinction rapide et définitive des litiges opposant Friance à Eviol Nature par la voie transactionnelle a conduit le groupe à enregistrer une provision d'un montant de 950 K€ correspondant à l'indemnité nette de TVA de 900 K€ susceptible d'être mise à la charge de la société Friance et aux frais et honoraires divers s'y rapportant.

L'accord transactionnel qui viendrait à être conclu sur le fondement des articles 2044 et suivants du code civil, ne constitue en rien une reconnaissance, par l'une ou l'autre partie, de la pertinence de la thèse développée par son adversaire, ou de responsabilité quelconque, et ce sur quelque point que ce soit.

Par jugement en date du 13 septembre 2010, le tribunal de commerce de Besançon a infirmé l'ordonnance rendue le 15 février 2010 par Mme le Juge Commissaire aux termes de laquelle Me Jeannerot ès-qualités de commissaire à l'exécution du plan de la société Eviol Nature avait été autorisé à signer le projet de protocole d'accord transactionnel établi entre les sociétés Eviol Nature et Friance.

Dans l'éventualité de l'homologation par le tribunal de commerce de Besançon d'un protocole transactionnel révisé, moyennant conditions financières inchangées, le groupe a décidé de maintenir la provision ainsi comptabilisée.

note 31 – Evénements postérieurs à la clôture

BROSSARD SA a confirmé l'acquisition d'un terrain aménagé industrie + service d'une surface de 14.000 m², au prix de 25 € le m², auprès de la communauté de communes du Neubourg. Cette transaction sera réalisée courant avril 2011.

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55



CABINET BLOIS
16 Rue du Docteur Guindey
27000 EVREUX
Tél : 02 32 39 05 59
Fax : 02 32 38 13 75

4.2 COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2010 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Précisions sur le nantissement des titres SA Saveurs de France – Brossard (exposé en note 14.2 et 24.2.5)

Il est indiqué en note 14.2 (et en note 24.2.5) des états financiers pour le semestre clos le 31.12.2010 que l'intégralité des titres Saveurs de France - Brossard SA a été nantie en 'garantie' d'emprunts représentant 20.7 M€. Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats financiers de Saveurs de France - Brossard SA :

en M€	6 mois 31/12/2010	12 mois 30/06/2010
CA	6,1	21,8
REX	-0,2	0,8
RN	6,0	1,0
Actif immobilisé	7,4	8,4
Actif circulant	6,6	6,7
Capitaux propres	9,9	5,0
Dettes	3,8	9,9

Précisions sur les emprunts faisant l'objet de covenants (notes 14.3 et 14.4)

Les notes 14.3 et 14.4 indiquent :

« 14.3 Covenants relatifs aux emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE France – BROSSARD

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et ses avenants du 14 novembre 2007 et du 10 décembre 2008 prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes / EBE retraité ; R3= cash flow financières/fonds propres ; R4= dettes financières/fonds propres

Au 31 décembre 2010, en l'absence de dispositions contractuelles particulières relatives aux abandons d'activité, qui ont été autorisés par le pool bancaire, les ratios sont calculés sur la base des agrégats englobant les activités poursuivies et les activités abandonnées. Ils s'établissent comme suit, étant rappelé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels du groupe sur 12 mois glissants

R2 = 7,57 (ratio devant être inférieur à 3) ; R3 = 0.82 (ratio devant être supérieur à 1,1) ; R4 = 0.71 (ratio devant être inférieur à 0.8)

14.4 Covenant LCL

La société Saveur de France – Brossard a souscrit en janvier 2008 un emprunt de 7000 K€ assorti des clauses de covenants financiers suivantes.

Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous groupe Saveur de France – Brossard :

$R2 = \text{Dettes financières nettes} / \text{EBE retraité}$; $R3 = \text{Cash flow libre} / \text{Service de la dette}$; $R4 = \text{Dettes financières} / \text{fonds propres}$

Au 31 décembre 2010, en l'absence de dispositions contractuelles particulières relatives aux abandons d'activité, les ratios sont calculés sur la base des agrégats englobant les activités poursuivies et les activités abandonnées.

Ils s'établissent comme suit :

$R2 = 0$ (ratio devant être inférieur à 3) ; $R3 = 0.91$ (ratio devant être supérieur à 1.1) ; $R4 = 0.49$ (ratio devant être inférieur à 0,8) »

Il est précisé qu'au 31/12/2010, le capital restant du de la dette senior (14.3) s'élevait à 17 463 851 € pour la tranche A2 et 3 210 000 € pour la tranche B (source société). Les emprunts contractés dans le cadre de l'acquisition des titres Saveurs de France – Brossard en décembre 2005 (dette senior) s'élevaient alors à 84 M€ (source : Prospectus de Brossard SA).

Par ailleurs, le groupe a obtenu de ses banques un accord pour surseoir à l'exigibilité anticipée des prêts pour lesquels il a été constaté le non respect de covenants au 31 décembre 2010 :

- Accord de la BNP du 29 mars 2011, pour le compte du pool bancaire, concernant le prêt à BROSSARD SA visé par la note 14.3 (dette d'acquisition) – et ce pour les clôtures au 31/12/2009, 30/06/2010 et 31/12/2010
- Accord de LCL du 15 avril 2011, concernant le prêt à Saveurs de France – Brossard SA visé par la note 14.4 – et ce pour les clôtures au 31/12/2009 et 30/06/2010.

Précisions sur les autres engagements (notes 24.2.5)

Le nantissement de la totalité des actions Saveurs de France – Brossard SA détenues par Brossard SA a été effectué auprès des banques lors de l'octroi du financement mis en place à l'occasion de l'offre publique visant les actions de la société Saveurs de France – Brossard qui avait été initiée par la société TESC devenue depuis Brossard SA.

4.3 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 AOUT 2010 RELATIF A LA CESSION DE L'ACTIVITE « SURGELES »



Communiqué de Guy SCHUMACHER,
Président Directeur général de BROSSARD SA

"En date du 6 août 2010, ALFESCA (marques LABEYRIE, DELPIERRE, BLINI...) a définitivement acquis les activités surgelées du Groupe BROSSARD. Le périmètre concerné a trait aux sites industriels de Castelsarrasin (82), du Neubourg (27), ainsi qu'une partie des services généraux et des forces commerciales et marketing situées à Paris et Le Neubourg.

La transaction, d'un montant d'environ 24,5 millions d'euros, valorise les stocks cédés (9 millions d'euros), les crédits baux immobiliers cédés (12,5 millions d'euros), et différents actifs (matériels et agencements pour 3 millions d'euros).

Les conséquences économiques et financières de cette transaction seront intégrées dans les comptes annuels clos au 30 juin 2010, qui seront publiés le 19 octobre 2010.

Le nouveau périmètre de BROSSARD (CA d'environ 68 millions d'euros) se concentre essentiellement sur les activités historiques de pâtisserie et de biscuiterie de la marque."

Guy SCHUMACHER

Coté sur ALTERNEXT
Code ISIN : FR0010447631
Mnémono : ALBRO

Communication Financière
Tél. : 02.32.35.58.15 - Fax : 02.32.35.68.67
E-mail : communication@brossard.fr
www.brossard.fr

4.4 COMMUNIQUE DU 20 OCTOBRE 2010 RELATIF AUX RESULTATS ANNUELS



COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS 30/06/2010		
Normes IFRS (en milliers d'euros)	2010 01/07/2009 - 30/06/2010	2009 01/07/2008 - 30/06/2009
Chiffre d'affaires net	66 431	118 897
Résultat opérationnel	8 007	7 506
Résultat net	1 062*	914

(*) Le résultat net est impacté du résultat des activités abandonnées.

Les comptes arrêtés au 30/06/2010 intègrent la cession de l'activité « surgelée », actée au 31/07/2010. Le périmètre cédé comprend les sites industriels du Neubourg (27) et de Castelsarrasin (82).

La nouvelle configuration concerne essentiellement les métiers et produits historiques de BROSSARD (Savane-Brownies-Cakes), activités portées par la marque, et dont la rentabilité est nettement meilleure.

Ce recentrage stratégique permettra à BROSSARD d'accéder à de nouveaux marchés (biscuits par exemple) qui pèsent 2 milliards d'euros (c'est-à-dire 7 fois la taille du marché actuel de BROSSARD).

Guy SCHUMACHER
Président Directeur général
de BROSSARD SA

Coté sur ALTERNEXT
Code ISIN : FR0010447631
Mnémo : ALBRO
Communication Financière
Tél. : 02.32.25.51.60 - Fax : 02.32.25.51.99
E-mail : communication@brossard.fr
www.brossard.fr

4.5 **COMMUNIQUE DU 15 AVRIL 2011 RELATIF A LA SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSION D'ACTIONS**



Chappes (Puy-de-Dôme, Auvergne), le 15 avril 2011

GROUPE LIMAGRAIN HOLDING SA (ci-après « GLH »), société contrôlée majoritairement par LIMAGRAIN, et Monsieur Guy SCHUMACHER, actionnaire majoritaire de BROSSARD SA, annoncent ce jour la signature d'un contrat en vue de l'acquisition par GLH ou toute société contrôlée qu'elle se substituera, de 77,16 % du capital et des droits de vote de BROSSARD SA, pour un prix de 8,29 € par action.

Il est rappelé que BROSSARD SA est une société cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext (Paris) (Code ISIN : FR 0010447631 – Mnémon : ALBRO).

La réalisation de cette opération est soumise à l'autorisation préalable de l'Autorité de la concurrence.

A l'issue de celle-ci, l'acquéreur détiendra plus de 50 % du capital et des droits de vote de BROSSARD SA. Ainsi, conformément aux dispositions des articles 235-2 et 235-3 du Règlement général de l'AMF, l'acquéreur déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers, dans les plus brefs délais, un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions de BROSSARD SA non encore détenues par lui.

La cotation des titres sera reprise à compter du lundi 18 avril 2011.

Rappelons que Limagrain est un groupe coopératif agricole international, spécialiste des semences de grandes cultures, des semences potagères et des produits céréaliers. Fondé et dirigé par des agriculteurs, Limagrain est le 4^e semencier mondial grâce à sa holding Vilmorin & Cie, le leader européen en farines fonctionnelles via Limagrain Céréales Ingrédients et le 2^e boulanger industriel français avec Jacquet. Le Groupe réalise un chiffre d'affaires de plus de 1,3 Mds d'euros et rassemble, dans près de 40 pays, près de 7 000 collaborateurs dont 1 300 chercheurs. En Auvergne, la Coopérative regroupe 3 500 agriculteurs adhérents. Son métier s'inscrit dans une vision globale et durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire, basée sur l'innovation et la régulation des marchés agricoles.

Pour toute information complémentaire :

Carole Cuffy, Directeur de la Communication Groupe LIMAGRAIN
+ 33 (0)4 73 63 40 35 / + 33 (0)6 33 21 23 44
carole.cuffy@limagrain.com
Site Internet : www.limagrain.com

(Communiqué repris sur le site internet de Brossard SA.)

4.6 COMMUNIQUE DU 20 MAI 2011 RELATIF A LA REALISATION DE LA CESSION



Saint-Michel-sur-Orge et Paris, le 20 mai 2011

Après l'avis favorable de l'Autorité de la concurrence

Jacquet acquiert Brossard

Conformément au contrat de cession d'actions et de garantie signé le 14 avril 2011 entre Groupe Limagrain Holding (GLH) et M. Guy Schumacher et certains membres de sa famille, les cédants ont réalisé ce jour l'exécution de l'opération avec JACQUET SA, qui s'est substituée à GLH dont elle est une filiale.

Conformément au communiqué de presse diffusé le 15 avril dernier, cette opération s'est déroulée après obtention de l'avis favorable de l'Autorité de la concurrence.

Cette opération a permis à JACQUET SA d'acquérir 4 344 057 actions de BROSSARD SA au prix unitaire de 8,29 € auprès de Monsieur Guy Schumacher, directement et indirectement, et de membres de sa famille.

Ce bloc d'actions représentant 77,16 % du capital et des droits de vote de BROSSARD SA, JACQUET SA va, dans les meilleurs délais, déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'Offre Publique d'Achat simplifiée visant les actions restant dans le public conformément aux dispositions des articles 235-2 et 235-3 du Règlement Général de l'AMF.

Il est rappelé que BROSSARD SA est une société cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext (Paris) (Code ISIN : FR 0010447631 Mnémonique ALBRO).

Le Groupe JACQUET est le 2ème boulanger industriel français.

Il se positionne sur trois segments : les pains emballés, les pains croustillants et la pâtisserie.

Il a réalisé un chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 30 juin 2010 de l'ordre de 173 millions d'euros représentant plus de 100 000 tonnes de produits réalisés à partir de sept unités de production en France et en Belgique. Le Groupe dispose d'un siège administratif à Saint-Michel-sur-Orge ainsi qu'un centre de recherche à Riom destiné à l'innovation et à la veille concurrentielle. La production des produits est totalement intégrée et l'offre est commercialisée auprès de la grande distribution sous marques propres, marques distributeurs ou marques dites « premiers prix ». JACQUET S.A. est détenue par le Groupe Limagrain, groupe coopératif agricole international.

LIMAGRAIN est un groupe coopératif agricole international, spécialiste des semences de grandes cultures, des semences potagères et des produits céréaliers. Le Groupe réalise un chiffre d'affaires de plus de 1,3 milliard d'euros et rassemble, dans près de 40 pays, près de 7 000 collaborateurs dont 1 300 chercheurs. En Auvergne, la coopérative regroupe 3 500 agriculteurs adhérents. Son métier s'inscrit dans une vision globale et durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire, basée sur l'innovation et la régulation des marchés agricoles.

Pour toute information complémentaire

Carole Cuffy, Directeur de la Communication Groupe Limagrain

+ 33 (0)4 73 63 40 35 / + 33 (0)6 33 21 23 44

carole.cuffy@limagrain.com

Sites Internet : www.limagrain.com, www.painsjacquet.com, www.brossard.fr

4.7 COMMUNIQUE DU 23 MAI 2011 D'ANNONCE DU DEPOT DU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE



Saint-Michel-sur-Orge et Paris, le 23 mai 2011

Conformément aux articles 235-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF »), et dans le prolongement de son communiqué publié le vendredi 20 mai 2011, JACQUET SA a déposé aujourd'hui un projet d'Offre publique d'achat simplifiée visant les actions de BROSSARD SA restant dans le public au prix unitaire de 8,29 €.

Le projet de note d'information est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société JACQUET SA (www.painsjacquet.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- CM-CIC Emetteur, Département Corporate de CM-CIC Securities, 6 avenue de Provence – 75441 PARIS Cedex 09 ;
- JACQUET SA, 5 rue Paulin - Techniparc – 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Un projet de note en réponse de BROSSARD SA a également été déposé aujourd'hui auprès de l'AMF. Il est également disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société BROSSARD SA (www.brossard.fr) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- BROSSARD SA, 15 rue Dosne – 75016 PARIS

Le projet de note d'information en réponse inclut l'avis du cabinet FARTHOUAT FINANCE, représenté par Marie-Ange Farthouat qui a été désignée par le conseil d'administration du 29 avril 2011 comme expert indépendant en application de l'article 261-1 I et II du Règlement Général de l'AMF.

CETTE OFFRE, LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION ET LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION EN REPONSE RESTENT SOUMIS A L'EXAMEN DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS.

Il est rappelé que BROSSARD SA est une société dont les titres sont admis aux négociations sur Alternext de NYSE Euronext (Paris) (Code ISIN : FR 0010447631 Mnémonique ALBRO).

Le Groupe JACQUET est le 2ème boulanger industriel français. Il se positionne sur trois segments : les pains emballés, les pains croustillants et la pâtisserie. Il a réalisé un chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 30 juin 2010 de l'ordre de 173 millions d'euros représentant plus de 100 000 tonnes de produits réalisés à partir de sept unités de production en France et en Belgique. Le groupe dispose d'un siège administratif à Saint-Michel-sur-Orge ainsi qu'un centre de recherche à Riom destiné à l'innovation et à la veille concurrentielle. La production des produits est totalement intégrée et l'offre est commercialisée auprès de la grande distribution sous marques propres, marques distributeurs ou marques dites « premiers prix ». JACQUET S.A. est détenue par le Groupe Limagrain.

LIMAGRAIN est un groupe coopératif agricole international, spécialiste des semences de grandes cultures, des semences potagères et des produits céréaliers. Le Groupe réalise un chiffre d'affaires de plus de 1,3 milliard d'euros et rassemble, dans près de 40 pays, près de 7 000 collaborateurs dont 1 300 chercheurs. En Auvergne, la coopérative regroupe 3 500 agriculteurs adhérents. Son métier s'inscrit dans une vision globale et durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire, basée sur l'innovation et la régulation des marchés agricoles.

Pour toute information complémentaire
Carole Cuffy, Directeur de la Communication Groupe Limagrain
+ 33 (0)4 73 63 40 35 / + 33 (0)6 33 21 23 44
carole.cuffy@limagrain.com
Sites Internet : www.limagrain.com, www.painsjacquet.com, www.brossard.fr

5 ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010

5.1 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

A la suite de l'acquisition par JACQUET SA, intervenue le 20 mai 2011, de la totalité de la participation directe et indirecte de Guy Schumacher et de certains membres de sa famille au capital de la Société, soit 4 344 057 actions représentant 77,16 % du capital et des droits de vote de la Société, le capital et les droits de vote sont répartis de la manière suivante :

Répartition du capital et des droits de vote (ddv)				
Actionnariat	actions	droits de vote*	actions	droits de vote
			en % du total	en % du total
JACQUET SA	4 344 057	4 344 057	77,16%	77,16%
Actions autodétenues	272 000	272 000	4,83%	4,83%
Actionnaires au nominatif	444	593	0,01%	0,01%
Public	1 013 113	1 013 113	18,00%	18,00%
Total	5 629 614	5 629 763	100,00%	100,00%

** cf article 223-11 du règlement général de l'AMF "Le nombre total de droits de vote est calculée sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote."*

Pendant la période d'Offre, l'Initiateur, conformément à l'article 231-38 III du Règlement Général de l'AMF, a acquis 304 000 titres de la société visée. Il détient ainsi au jour du dépôt du présent document, 4 648 057 actions représentant 82,56% du capital et des droits de vote.

5.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite du changement de contrôle de la Société, le conseil d'administration de BROSSARD SA réuni le 20 mai 2011 est désormais composé de 4 membres après avoir coopté en qualité d'administrateurs Monsieur Jean Denis Poulet, Monsieur Pascal Viguier, Monsieur Patrice Grand et Monsieur François Heyraud qui a été nommé Président et Directeur général, suite aux démissions successives en séance des anciens administrateurs. Ces nouveaux administrateurs ont été désignés par JACQUET SA actionnaire majoritaire du Groupe.

5.3 EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DEPUIS LE 30 JUIN 2010

Le Groupe BROSSARD a concrétisé le 6 août 2010 la cession de ses activités « surgelés ». Celles-ci ont été acquises par le groupe Alfesca.

Cette opération a recentré le Groupe BROSSARD sur ses activités historiques de pâtisserie et de biscuiterie. Elle s'est traduite par :

- i) la sortie du périmètre de 45,2 M€ de chiffre d'affaires au 30 juin 2010 ; (le groupe BROSSARD ayant réalisé au 30 juin 2010 un chiffre d'affaires de 66,4 M€ net des activités cédées),
- ii) et la réduction de l'endettement global du Groupe de 12,4 M€ le ramenant ainsi à 52,8 M€.

Les comptes semestriels consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 font apparaître un chiffre d'affaires de 35,4 M€, en retrait de 5,15 % par rapport à la même période de l'exercice précédent retraitée des activités abandonnées. Le résultat opérationnel courant ressort à 4,1 M€ pour 4,4 M€ à périmètre identique de la même période de l'exercice précédent.

L'initiateur a convenu avec les actionnaires cédants que, préalablement à la réalisation de l'opération le 20 mai 2011, Monsieur Guy Schumacher achète, dans le cadre de contrats spécifiques, la totalité des titres détenus par BROSSARD SA et l'ensemble de ses filiales dans le capital des sociétés ALISCIENCE, PIZZA DE MANOSQUE et FRIANCE.

ALISCIENCE est une société qui a développé un produit « alicament » permettant de lutter contre la dénutrition, dans laquelle BROSSARD SA détenait 30 000 actions sur les 68 000 composant son capital social (soit 44% du capital). SAVANE - BROSSARD (« SAVANE – BROSSARD »), filiale de BROSSARD SA, était par ailleurs liée à ALISCIENCE au travers d'un contrat de fabrication. Préalablement à l'Opération, Monsieur Guy Schumacher a acquis auprès de BROSSARD SA la totalité des 30 000 actions ALISCIENCE détenues par BROSSARD SA au prix global de 1 €. Par ailleurs, BROSSARD SA a abandonné sa créance en compte courant sur ALISCIENCE d'un montant de 100 000 €. Enfin, SAVANE - BROSSARD ayant mis fin au contrat de fabrication, elle a convenu avec ALISCIENCE de lui verser une indemnité de rupture transactionnelle, forfaitaire et définitive de 60 000 €. Monsieur Guy Schumacher s'est engagé envers le cessionnaire à faire en sorte qu'à l'issue de cette cession, ni BROSSARD SA ni aucune de ses filiales ne soient redevables d'aucune charge liée à la détention de cette participation.

La PIZZA DE MANOSQUE est une société dans laquelle SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD (« SAVEURS DE FRANCE ») détenait 47 422 actions sur les 195 499 composant son capital social (soit 24% du capital). Préalablement à l'Opération, Monsieur Guy Schumacher a acquis auprès de SAVEURS DE FRANCE la totalité des 47 422 actions de la PIZZA DE MANOSQUE détenues par SAVEURS DE FRANCE, au prix de 7,65 € par action correspondant au prix de la dernière transaction intervenue les 28 et 31 mars 2011 entre SAVEURS DE FRANCE et la holding Felibre actionnaire majoritaire de La PIZZA DE MANOSQUE. Il a été maintenu une avance rémunérée en compte courant de 250 000 € pour une durée expirant au 31 décembre 2011, date à laquelle cette avance sera remboursée à BROSSARD SA. Monsieur Guy Schumacher s'est engagé envers le cessionnaire à faire en sorte qu'à l'issue de cette cession, ni BROSSARD SA ni aucune de ses filiales ne soient redevables d'aucune charge liée à la détention de cette participation.

FRIANCE est une société dans laquelle SAVEURS DE FRANCE détenait 63 789 actions sur les 63 795 composant son capital social (soit 99,99% du capital). Cette société n'a pas d'activité. Elle est partie à des contentieux qui l'opposent à la société EVIAL NATURE ainsi qu'à son ancien dirigeant et actionnaire. A ce titre, une provision de 950 K€ était inscrite dans les comptes consolidés de BROSSARD SA au 31/12/2010 (la note 30 desdits comptes présente le détail des principaux engagements et contentieux en cours). Les capitaux propres de FRIANCE au 31 décembre 2010 étant négatifs, il avait été décidé avant l'Opération que SAVEURS DE FRANCE souscrive une augmentation de capital de FRIANCE d'un montant de 500 000 €. En complément de cette augmentation de capital

réalisée, SAVEURS DE FRANCE a consenti à FRIANCE une avance rémunérée en compte courant d'un montant de 900 000 € lui permettant de faire face aux contentieux auxquels elle est partie. Cette avance ne peut être utilisée par FRIANCE qu'après utilisation de tous autres actifs dont elle pourra disposer. La quote-part consommée de cette avance sera abandonnée par SAVEURS DE FRANCE et la quote-part non consommée lui sera remboursée à l'issue des contentieux. Préalablement à l'Opération, Monsieur Guy Schumacher a acquis auprès de SAVEURS DE FRANCE la totalité des 63 789 actions FRIANCE détenues par SAVEURS DE FRANCE, au prix global de 1 €. Monsieur Guy Schumacher s'est engagé envers le cessionnaire à faire en sorte qu'à l'issue de cette cession, ni BROSSARD SA ni aucune de ses filiales ne soient redevables d'aucune charge liée à la détention de cette participation.

L'actionnaire majoritaire et certains membres de sa famille ont cédé le 20 mai 2011 l'intégralité de leur participation à JACQUET SA, qui conformément à la réglementation a déposé auprès de l'AMF le 23 mai 2011 un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions de BROSSARD SA qu'elle ne détient pas à cette date.

Dans le cadre de ces opérations du remboursement anticipé de la dette d'acquisition, les nantissements sur les titres Saveurs de France Brossard ont été levés.

5.4 INTENTIONS DE LA SOCIETE QUANT A L'EVALUATION AU 30 JUIN 2011 DE SES ELEMENTS INCORPORELS

Dans le cadre de ses travaux préparatoires sur la clôture des comptes annuels au 30.06.2011, et à partir de l'analyse d'indices de pertes de valeur et de tests d'impairment réalisés conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la Société précise qu'elle envisage de réviser à la baisse pour des montants potentiellement significatifs l'évaluation de ses immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition dans ses états financiers pour l'exercice clos le 30.06.2011.

6 PERSPECTIVES D'AVENIR

En collaboration avec le management et l'ensemble des salariés du Groupe BROSSARD SA, JACQUET SA a l'intention de poursuivre les principales orientations stratégiques mises en œuvre par BROSSARD SA tout en l'accompagnant afin de conserver et renforcer sa position auprès de ses principaux clients.

Il s'agira pour le nouvel ensemble d'intensifier son positionnement sur son marché de référence, la Boulangerie, la Viennoiserie et la Pâtisserie où son chiffre d'affaires réalisé avec ses marques propres le situe parmi les leaders du marché.